



*ApAJ*

Association pour l'Appartement de Jour

*Concept  
et  
Accompagnements*

2019



ApAJ

Association pour l'Appartement de Jour

*Présentation du concept  
et des  
accompagnements*

# TABLE DES MATIÈRES

<b>1 INTRODUCTION</b>	<b>5</b>
1.1 Lignes directrices	5
1.2 Les repères administratifs	8
1.3 Organigramme fonctionnel	10
1.4 Les ressources financières	11
<b>2 CONCEPT DE L'ACCOMPAGNEMENT</b>	<b>13</b>
2.1 Introduction	13
2.2 Processus du parcours	14
2.2.1 Demande et procédure d'admission	14
2.2.2 Descriptif des différentes étapes du parcours	14
2.2.3 Sortie et procédure de sortie	16
2.3 Evaluation	17
2.4 Le parcours - image du lac	18
<b>3 CRITERES D'ADMISSION</b>	<b>20</b>
<b>4 ACCOMPAGNEMENTS</b>	<b>22</b>
4.1 Les supports mis à disposition	22
4.1.1 Les espaces communautaires	22
4.1.2 Les espaces individuels	27
4.2 Les temps	29
4.3 Le planning	30
4.4 Le réseau	31
<b>5 CRITERES DE SORTIE</b>	<b>35</b>
<b>6 RELATIONS PUBLIQUES</b>	<b>37</b>
<b>7 HISTORIQUE DE L'APAJ</b>	<b>39</b>

# Introduction

# 1 INTRODUCTION

## *1.1 Lignes directrices*

Depuis 1982, l'Association pour l'Appartement de Jour (l'ApAJ) accompagne des jeunes adultes<sup>1</sup> en difficulté dans leur recherche personnelle et dans leur vie quotidienne.

Ceux qui viennent à l'Appartement de Jour ont vécu, à un moment de leur existence, une rupture remettant leur avenir psycho-social en question.

Les jeunes adultes qui fréquentent l'Appartement de Jour continuent par ailleurs à vivre en famille, en foyer, en appartement communautaire ou en studio.

### **Mission**

Offrir à des jeunes adultes, âgés de 18 à 30 ans environ, souffrant de difficultés psychologiques importantes et dont l'avenir psychosocial est remis en question, un lieu d'accueil sous la forme d'un centre de jour non médicalisé.

Proposer un accompagnement personnalisé et un espace pour (ré)apprendre à vivre en relation avec d'autres personnes, au travers d'une approche individuelle et communautaire qui s'inscrit dans la durée.

### **Objectifs généraux**

1. Donner les moyens au jeune adulte d'appriivoiser son monde intérieur et de gérer la relation monde interne - monde externe.
  - Favoriser la prise de conscience par le jeune adulte de ses capacités et de ses handicaps.
  - Gérer les périodes de crise.
2. Permettre une intégration psychosociale progressive.
  - Faciliter une insertion dans la vie de tous les jours en proposant un accompagnement concret.
  - Etre un lieu-relais pour le jeune adulte et son entourage.

Ceci ne peut se faire sans l'accord de chacun. C'est pourquoi nous privilégions la notion d'engagement, de contrat.

---

<sup>1</sup>«Jeune adulte», «personne accompagnée» et «personne concernée» désignent les personnes qui seront et qui sont accompagnées par l'ApAJ.

## **Originalité**

L'Appartement de Jour paraît particulièrement original, car il offre aux jeunes adultes qui le fréquentent

- une continuité de présence pendant des mois voire des années ;
- un espace adapté aux ressources et limites individuelles afin que chacun puisse, y compris dans les plus petites choses, suivre son propre rythme, sans être coupé de son milieu ;
- une approche différente qui s'inscrit dans une continuité - une qualité - de présence et d'écoute, ceci dans l'espoir qu'ils puissent progressivement retrouver confiance en eux-mêmes, se réapproprier leur histoire et faire des choix qui soient réellement les leurs.

## **La vie au quotidien**

L'Appartement de Jour est ouvert du lundi au jeudi.

Vendredi : répondeur téléphonique et intervention en cas d'urgence.

Deux aspects sont particulièrement travaillés avec les jeunes adultes qui fréquentent l'Appartement de Jour :

- **la vie de groupe** : accepter la loi interne du groupe, faire respecter cette même loi, utiliser l'expérience des tiers, mieux maîtriser le temps;
- **les démarches individuelles** : les entretiens individuels, les accompagnements sociaux et administratifs, les rencontres et contacts avec la famille et les réseaux extérieurs.

## **Le groupe**

Les lundis, mercredis et jeudis sont destinés plus particulièrement à la vie communautaire; les jeunes adultes se confrontent à :

- l'apprentissage de la vie en groupe;
- l'apprentissage de la relation au travers des médiations proposées :
  - les actes de la vie quotidienne ;
  - les ateliers d'expression créatrice (écritures-collages, peinture, argile) et l'atelier cuisine ;
  - d'autres activités, selon la demande, dont une sortie mensuelle (jeudi).

## **La personne**

Les mardis, ainsi que certains temps des journées communautaires, sont destinés aux accompagnements individuels avec :

- les entretiens individuels
- les accompagnements sociaux : santé, budget, logement, loisirs, formations, cours, activités pré-professionnelles.

## **L'avenir**

### **Retour à "je"**

C'est dans la vie quotidienne que sont trouvés les éléments nécessaires qui permettront aux jeunes adultes d'élaborer le processus qui les mènera à un mieux être.

A partir de ces morceaux de quotidien se tissent des projets d'avenir; cela peut prendre des mois voire plusieurs années : pour l'équipe de l'Appartement de Jour, ce temps n'est pas déterminant.

Seuls comptent les choix et le chemin effectué par chacun pour penser véritablement en termes de "je".

### **Les enjeux**

L'Appartement de Jour se veut être une passerelle entre le "dedans" et le "dehors" et non un lieu offrant une prise en charge globale du jeune adulte.

La collaboration avec les réseaux de soins dont ces jeunes adultes peuvent bénéficier est fondamentale. Elle vise ainsi à éviter des hospitalisations à long terme et à promouvoir une meilleure médiation entre les soins et la vie quotidienne. La mobilisation vers le monde extérieur est un des facteurs éducatifs essentiels de cette réinsertion sociale.

## *1.2 Les repères administratifs*

### **Accueil**

La capacité d'accueil de l'Association pour l'Appartement de Jour est de 16 places à temps plein, cela représente 40 à 45 jeunes adultes âgés de 18 à 30 ans environ.

### **Horaires**

L'ApAJ assure un accompagnement du lundi au jeudi, de 8h à 17h.

Vendredi : répondeur téléphonique et intervention en cas d'urgence.

### **Encadrement**

#### Permanents<sup>1</sup>:

Un poste de responsable, également permanent :	85%
Un poste de permanent :	80%
Un poste de permanent :	75%
Un poste de permanent :	75%
Un poste de permanent :	65%

Total : 3,80 postes

#### Intervenants<sup>2</sup> extérieurs :

Un poste pour l'atelier cuisine :	11h par semaine
Trois postes pour les ateliers d'expression créatrices :	2,5h par semaine, par personne

Total : environ 0,5 poste

#### Secrétariat :

Un poste de secrétaire :	0,4 poste
--------------------------	-----------

#### Stagiaire :

Un poste :	50-60% (20-24h par semaine)
------------	-----------------------------

---

<sup>1</sup> Permanent et éducateur désignent une même fonction et s'entendent aussi bien au féminin qu'au masculin

<sup>2</sup> Intervenante et animateur désignent une même fonction et s'entendent aussi bien au féminin qu'au masculin



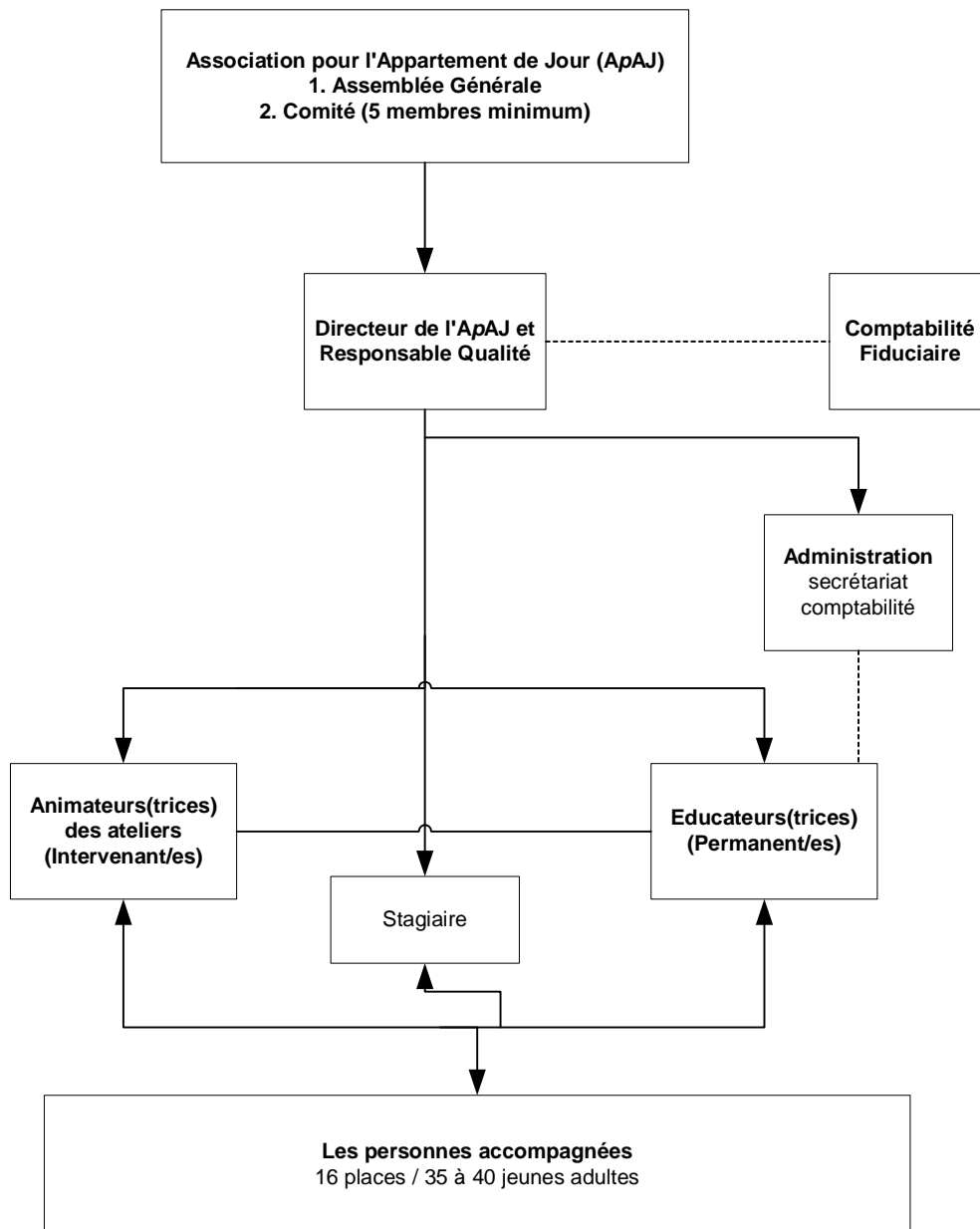
## **Frais d'exploitation**

L'ApAJ bénéficie de subventions du Département de la cohésion sociale (DCS), de l'Etat de Genève (contrat de prestations).

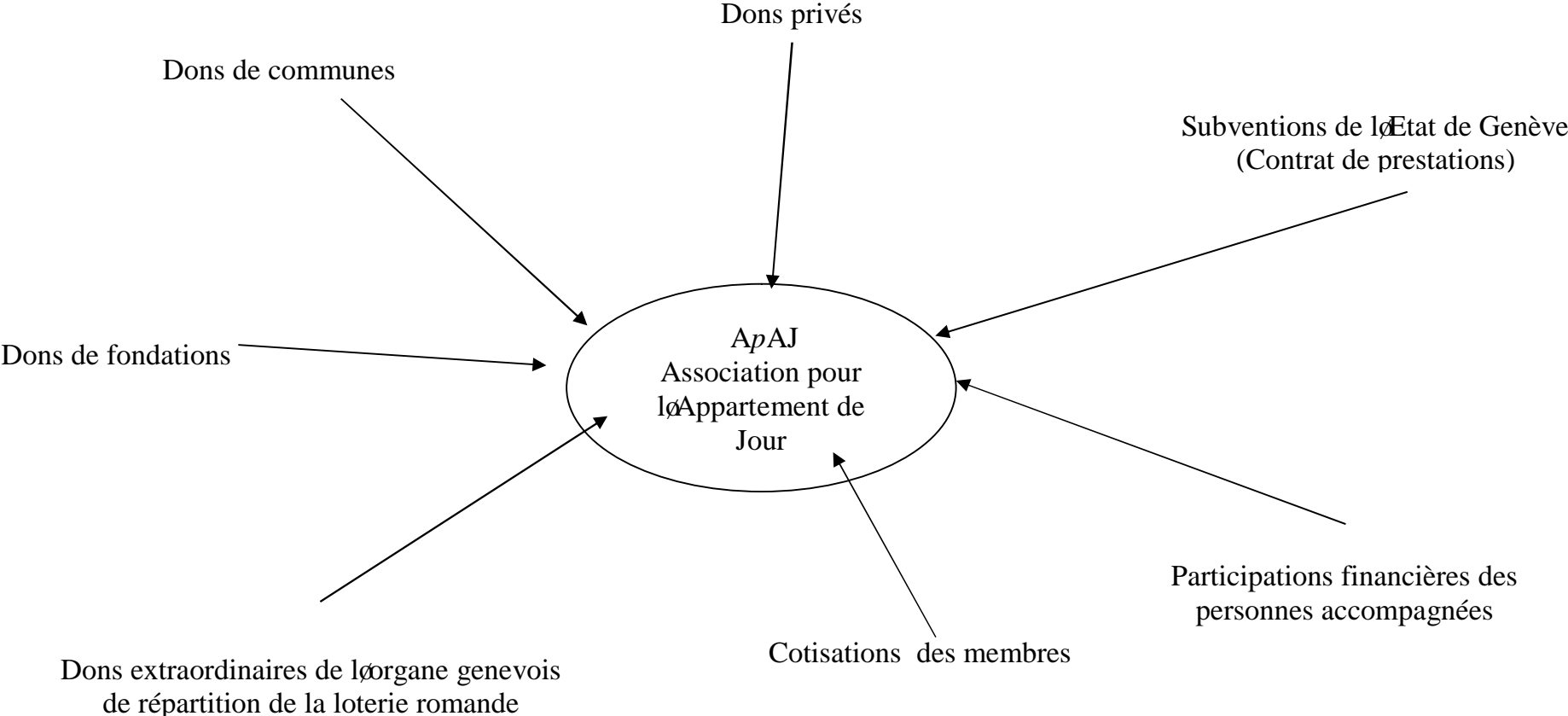
Elle est régulièrement soutenue par des communes et des donateurs privés ainsi que par la Loterie Romande avec des dons extraordinaires.

Une participation financière des personnes accompagnées, faisant partie du contrat d'alliance, constitue un apport significatif.

### 1.3 Organigramme fonctionnel



*1.4 Les ressources financières*



# Concept de l'accompagnement

## 2 CONCEPT DE L'ACCOMPAGNEMENT

### 2.1 Introduction

L'intention des permanents est d'offrir à chaque personne qui en fait la demande un accompagnement personnalisé ; cela veut dire reconnaître son histoire personnelle, ses atteintes psychiques, son rythme et ses difficultés face au changement.

Notre but est de permettre à toutes les personnes accompagnées de découvrir en elles les moyens d'affronter la vie au quotidien. En effet, leur monde imaginaire les envahit souvent au point d'infiltrer massivement la réalité. C'est par une prise en considération constante de cette réalité que nous tentons de leur donner les moyens d'appriivoiser leur monde intérieur et de gérer la relation monde interne - monde externe, en vue d'une intégration psychosociale progressive.

L'Appartement de Jour veut offrir un lieu d'accueil ponctuel dans la journée, cet accueil offre une approche communautaire et individuelle et s'inscrit dans la durée. La semaine est ponctuée par les journées de vie communautaire et par les moments d'accompagnements individuels. Le dispositif mis en place veille à ne jamais accaparer la totalité du temps de la personne, celle-ci est encouragée et aidée à avoir d'autres activités et d'autres lieux à fréquenter.

Sans pour autant marquer des périodes dans le temps bien déterminées, le processus de mobilisation et d'intégration décrit ci-après n'est en aucun cas linéaire et ne comporte aucun jugement de valeur. En effet, ces périodes marquent des étapes où chaque personne accompagnée peut y trouver des possibilités de changement adaptées à sa situation.

Tout le long de son parcours, la personne accompagnée tentera de faire des choix personnels tout en cherchant à acquérir une meilleure qualité de vie et une nouvelle organisation de son quotidien. La souffrance, qui n'est ainsi plus à son paroxysme, sera moins envahissante dans le quotidien.

Ce parcours tient compte des possibles moments de crises ou de décompensation. Ceux-ci sont aussi compris par l'équipe comme une mobilisation psychique - certes douloureuse - qui amène à une période d'élaboration permettant à plus ou moins long terme un réajustement important.

## 2.2 Processus du parcours

### 2.2.1 Demande et procédure d'admission

Pour pouvoir être admis à l'ApAJ, la personne doit faire une demande et doit accomplir deux périodes d'essai (2 visites et 1 mois d'essai) permettant d'évaluer sa motivation.

Suite à ces périodes d'essai, la personne accompagnée va signer son contrat d'alliance.

Ces deux temps d'essai sont clos par un entretien d'évaluation et un bilan permettant à la personne et à l'équipe de prendre une décision quant à la demande déposée.

Pendant ces périodes probatoires, nous évaluons avec la personne son attitude face à cette nouvelle démarche et ses capacités à se confronter aux autres membres du groupe. Nous abordons aussi sa perception face au changement qui implique de s'engager dans une demande d'accompagnement à l'ApAJ et sa motivation à venir. D'autre part, la personne prend connaissance des divers documents mis à sa disposition : règlement de l'ApAJ, dépliant de l'ApAJ, contrat d'alliance.

Au moment de l'admission, il est précisé avec la personne comment son entrée à l'ApAJ peut se dérouler. En règle générale, nous favorisons une présence pendant les journées communautaires. Néanmoins, pour certaines personnes la confrontation immédiate avec le groupe peut être trop angoissante, nous leur proposons alors de commencer par des entretiens individuels pour une durée déterminée.

Pour un engagement en douceur, le contrat d'alliance doit pouvoir se baser et s'établir sur la fiabilité et l'authenticité. Ainsi nous proposons des supports qui favorisent un étayage de la relation et un ancrage dans la réalité.

### 2.2.2 Descriptif des différentes étapes du parcours

#### **Apprivoisement, voyages exploratoires et découvertes :**

- du contrat d'alliance, de ses exigences et de l'engagement à prendre,
- de la vie communautaire et des règles imposées,
- des liens nouveaux à créer avec chaque membre de l'équipe et les autres personnes accompagnées du groupe,
- des actes de la vie au quotidien,
- des ateliers d'expression créatrice,
- des responsabilités.

Nous essayons d'offrir aux personnes accompagnées les moyens d'exprimer ce qu'elles ressentent face à toutes ces nouvelles exigences auxquelles elles se trouvent confrontées.

### **Mise en situation, prise de conscience de soi :**

Accompagnements sociaux autour des démarches demandées par la personne ou par l'équipe :

- la santé, l'hygiène de vie,
- des stages, soit dans le milieu professionnel, soit dans le milieu pré-professionnel,
- des cours de rattrapage scolaire ou de culture générale,
- la gestion du budget et de l'administratif,
- l'aménagement d'un appartement et l'accompagnement que cela nécessite avec les réseaux,
- des loisirs, des vacances etc...

Les projets mis en place à la demande de la personne accompagnée sont évalués et permettent d'avancer vers d'autres objectifs. Quant à ceux qui ont été encouragés, voire imposés, l'évaluation permet de constater avec la personne si elle est prête à effectuer certains choix personnels.

Certains de ces projets peuvent exiger à un moment donné que l'engagement soit confirmé par un contrat écrit.

### **Emergence d'un projet personnalisé, projection dans l'avenir, responsabilisation, choix personnels :**

- choix et réalisation d'un projet personnalisé,
- activité à l'extérieur plus soutenue,
- demande de thérapie,
- aide pour l'aménagement dans le lieu de vie,
- meilleure gestion du budget et de l'administratif,
- réelle prise de conscience de la vie psychique,
- acquisition d'une certaine responsabilisation et autonomie.

Les entretiens individuels et les accompagnements sociaux soutiennent la personne accompagnée selon les différents besoins qu'elle exprime et le travail de collaboration en réseau est important. Nous constatons que l'ApAJ peut répondre à la majorité des besoins et peut aussi aider les personnes à trouver dans d'autres lieux des réponses qui peuvent mieux leur convenir. L'équipe peut surveiller et s'assurer que les jeunes adultes qui vivent seuls ont leurs premiers besoins satisfaits : toit, nourriture, chaleur, sécurité.

Dans le groupe de l'Appartement de Jour, des liens affectifs se tissent, on appartient à un groupe, on peut aussi se découvrir, se confronter et se réaliser à travers des projets mis en place. On se sent estimé, reconnu.

### **Préparation du processus de séparation, acquisition d'une plus grande autonomie :**

- diminution du temps dans les journées communautaires,
- poursuite du projet,
- organisation du temps à l'extérieur,
- recherche de relais si nécessaire,
- meilleure gestion de la vie émotive et psychique,

- acquisition d'une responsabilisation et d'une certaine autonomie,
- poursuite de la psychothérapie (si mise en place).

#### **Mise en place de relais, séparation ó départ :**

- arrêt des journées communautaires,
- relais mis en place si nécessaire,
- soutien individuel : entretien et gestion du budget,
- poursuite ou fin du /(des) projet(s),
- poursuite de la psychothérapie (si mise en place).

Le long de ce parcours la personne accompagnée s'arrêtera là où elle sentira ses limites. L'équipe est là pour lui permettre d'évaluer ce qui est de l'ordre du possible ou non, pour lui éviter d'être prise dans la répétition, dans la fuite en avant ou encore immobilisée par ses peurs... En effet, notre travail se veut avant tout un accompagnement permettant à la personne accompagnée de trouver en elle les moyens et le désir de poursuivre son propre cheminement.

### **2.2.3 Sortie et procédure de sortie**

Le départ d'un jeune adulte de l'Appartement de Jour se prépare généralement longtemps à l'avance. D'abord évoquée, la perspective d'un départ est reprise et travaillée régulièrement en entretien. Peu à peu, les temps communautaires sont diminués. Cette diminution peut, lorsque cela est possible, amener à la mise en place ou à un renforcement de projets sur l'extérieur. En tous les cas, elle amène à une nouvelle organisation pour la personne accompagnée de son temps de la semaine. Lorsqu'il n'existe pas encore, l'équipe éducative cherchera avec le jeune adulte et selon ses besoins, un relais extérieur. Ce relais est souvent en lien direct avec les accompagnements individuels reçus à l'ApAJ (budget-gestion administrative, logement, occupation-travail). Il peut aussi prendre la forme d'une psychothérapie.

A la demande du jeune adulte, il est possible de suspendre l'accompagnement de l'ApAJ durant un, deux ou trois mois. La place est alors maintenue. Un moment d'évaluation en fin de période permettra de définir si la personne désire poursuivre ou quitter l'Appartement de Jour.

Un accompagnement de type *après ApAJ* est possible pour les personnes quittant le groupe et/ou ayant atteint l'âge de sortie (plus de 30 ans). Ces personnes peuvent ainsi encore bénéficier d'un suivi léger (filet) à l'Appartement de Jour. Des liens, le plus souvent forts, se sont tissés entre ces jeunes adultes et l'équipe, et nous restons persuadés qu'une période de transition, hors journées communautaires, faciliterait le passage à une plus grande autonomie, qu'elle soit en collaboration ou non avec un autre partenaire du réseau. Le suivi se fait sous la forme d'une rencontre mensuelle environ (entretiens, budget/administratif, etc.), durant une année et renouvelable une fois. Cet accompagnement fait l'objet d'un avenant au contrat d'alliance dans lequel figurent les objectifs et modalités définis.



Lors d'un départ, la personne accompagnée signe une lettre de fin d'accompagnement dans laquelle différentes modalités sont précisées sur le devenir de ses classeurs (gestion administrative) et de ses réalisations personnelles (ateliers d'expression). La fin de l'accompagnement est symboliquement marquée en groupe par un goûter-fête.

Lors d'une situation de crise avec un départ rapide du jeune adulte, nous essayons de nous assurer qu'un relais extérieur existe. Si cela est possible, nous proposons à la personne quelque temps après, de venir passer un moment dans le groupe pour dire au revoir.

### *2.3 Evaluation*

Comme mentionné en introduction, le parcours d'une personne accompagnée au travers des différentes étapes évoquées ci-dessus n'est pas linéaire. Le retour à un moment donné à une étape précédente peut être possible voire nécessaire. Le jeune adulte pourra y trouver une mobilisation mieux adaptée à sa situation et entrevoir peu à peu de nouvelles possibilités de changement.

L'équipe de l'Appartement de Jour, au travers de temps réguliers d'échanges et de bilans, se donne les moyens de réfléchir sur la situation de chaque jeune adulte dans son parcours.

Les moments d'entretiens individuels hebdomadaires ainsi que les bilans réguliers en lien avec les projets personnels permettent de constater avec la personne accompagnée le chemin parcouru et celui à parcourir. Sont alors précisés les changements désirés et les nouveaux objectifs.

L'utilisation d'un questionnaire pour évaluer la satisfaction des personnes accompagnées a été abandonnée. Nous constatons, après plusieurs années, que cet outil amène peu de nouveaux enseignements. En effet, la très grande majorité des jeunes adultes est toujours très satisfaite des prestations de l'ApAJ. Les retours négatifs ne sont pas suffisamment nombreux pour demander la mise en place d'améliorations et sont le plus souvent en lien avec un mal être momentané de la personne.

Les possibilités pour la personne accompagnée de pouvoir s'exprimer sont nombreuses avec : les entretiens individuels (hebdomadaires ou à quinzaine), les bilans communautaires de groupe (deux à trois fois par an), les bilans des ateliers (trimestriels) et le bilan annuel individuel. En outre, des fiches « tous qu'on a choisis à dire » et une boîte de suggestion sont à disposition du groupe. Nous restons convaincus que le fonctionnement et la petite taille de l'ApAJ favorisent l'expression de tous.

Le questionnaire de satisfaction est toujours distribué lors d'un départ de l'Appartement de Jour.

## 2.4 Le parcours - image du lac



**Admission**

Mise en situation  
Prise de conscience de  
la vie psychique

Emergence d'un projet  
personnalisé  
Responsabilisation projection  
dans l'avenir

Choix personnel  
Relais et séparation

**Sortie**

Acquisition d'une plus grande  
autonomie  
Préparation du processus de  
séparation



# Critères d'admission

### **3 CRITERES D'ADMISSION**

#### **Par rapport à la personne :**

- Etre âgée entre 18 et 30 ans,
- Souffrir de problèmes psychiques divers,
- Etre au bénéfice d'une rente AI, ou avoir une demande en cours. Sinon, avoir un médecin susceptible de faire un certificat pour incapacité de travail avec recommandation pour un accompagnement à l'APAJ (maximum 2 ans).

#### **Par rapport au groupe :**

- Equilibre hommes-femmes,
- Constitution du groupe et lourdeur des problématiques.

# Accompagnements

## 4 ACCOMPAGNEMENTS

### 4.1 Les supports mis à disposition

C'est à travers les supports suivants :

- lors des journées communautaires

**la vie en groupe**

**les activités en groupe**

**les ateliers d'expression et de cuisine**

- lors des rencontres individuelles

**les entretiens**

**les accompagnements sociaux**

que les personnes accompagnées vont découvrir qu'elles ont à apprendre le droit d'appartenir à la communauté.

Les journées de vie communautaire axées sur le groupe, les moments informels, les ateliers d'expressions et de cuisine, les accompagnements sociaux sont là pour permettre un étayage sur le réel : étape qui soutient le travail fait lors des entretiens individuels sur le sens des situations vécues et sur les effets produits par ces dernières et leur élaboration psychique.

#### 4.1.1 Les espaces communautaires

##### *La vie en groupe*

Pour les jeunes adultes de l'Appartement de Jour, se plier aux règles liées à la vie communautaire, s'affronter aux autres, accepter les différences, accepter la loi interne du groupe, faire respecter cette même loi, utiliser l'expérience des tiers, mieux maîtriser le temps, créer des liens de solidarité etc... sont généralement des apprentissages difficiles et douloureux.

Pour la plupart, leurs expériences antérieures ne leur ont pas permis de partager avec leurs semblables une vie inscrite dans la communauté. Leurs histoires, depuis leur plus jeune âge sont marquées par des interruptions dans leurs cursus scolaires et/ou par des ruptures relationnelles au sein même de leurs familles.

Les situations de la vie quotidienne vécues dans le contexte de l'isolement, la solitude, le rejet, l'exclusion auxquels ils ont eu et ont à se confronter mettent à rude épreuve les sentiments et les émotions qu'ils ressentent, le plus souvent refoulés au point de ne plus pouvoir les nommer, ni même les ressentir. La peur qui en résulte - de ressentir quelque chose - amplifie leurs angoisses face à un groupe. Ces angoisses ont rendu pour certains inimaginable de penser pouvoir partager avec des pairs, exister dans un groupe sans encourir d'effroyables risques de destruction.

Les bilans communautaires trimestriels et les moments de parole en groupe (tours de table) liés aux ateliers d'expression, permettent aux différentes personnes présentes de s'exprimer en groupe et d'apprendre à gérer petit à petit les relations qui se nouent entre elles.

La découverte de la solidarité entre pairs, l'identification et l'appartenance à un groupe peut rendre la confrontation à ce même groupe moins douloureuse ; d'autant plus s'il y a reconnaissance des capacités de chaque membre du groupe et utilisation de ses compétences.

En dehors des moments ponctuels et très structurés lors des journées communautaires, nous maintenons toujours des espaces libres.

Certains espaces indéterminés peuvent apparaître à des yeux extérieurs comme des espaces vides, ils sont pourtant la garantie de notre respect pour le rythme d'élaboration de chaque jeune adulte. En effet, avec le contrat dans lequel ils s'engagent à nos côtés et dans les temps qui ponctuent les journées communautaires, les jeunes adultes trouvent des repères rigoureux. Le reste du temps disponible, et il en reste peu, doit pouvoir faire place à cet espace indéfini, fait de quantité de choses qui nous sont inconnues, impalpables. Pour les jeunes adultes, ces moments informels sont des moments entre eux constitués d'échanges, de complicité, de disputes, où se nouent et se dénouent les liens d'amitié, de camaraderie... bref la vie ordinaire.

### ***Les activités en groupe***

#### La participation à diverses activités

##### *Création du journal : L'ApAJí écrite*

L'Appartement de Jour édite une fois par année un journal : « L'ApAJí écrite », qui est également un appel de dons.

Cette publication donne la possibilité aux jeunes adultes d'exprimer et de partager, au travers d'un article, un mal être, une histoire vécue ou imaginaire, une recette de cuisine, une passion ou encore tout simplement d'exposer un dessin à des lecteurs. « L'ApAJí écrite » permet également aux personnes de se familiariser avec l'informatique.

##### *Activité d'écoute musicale*

Cette activité permet à ceux qui le souhaitent de présenter un morceau de musique ou une chanson qui les touche particulièrement. Elle permet de transmettre aux autres des émotions et des sentiments, de se montrer peut-être différemment, au travers d'une musique qu'on aime, de découvrir de nouvelles musiques et de nouveaux styles, de prendre la parole et de donner librement son avis en respectant le choix des autres.

##### *Le groupe de discussion*

Le groupe de discussion est devenu un moment particulier et important de la vie communautaire. Les thèmes sont choisis par le groupe. Pendant ces moments de partage, de plus en plus de participants peuvent livrer leurs sentiments et inquiétudes,

en lien avec le sujet traité. Le climat de confiance et de respect qui règne dans le groupe permet cette liberté d'expression. Au vu du nombre de participants et du manque d'espace, le groupe a été scindé en deux sous-groupes. Chaque sujet est abordé simultanément dans les deux groupes et introduit par une courte vidéo (extraits de documentaires).

#### *Activité projection*

Cette activité a pour but de montrer au groupe des films, courts-métrages, documentaires peu connus, mais aussi de leur donner, en alternance, le choix de la programmation.

Il est proposé un échange à l'issue des projections. Cela permet à chacun de s'exprimer sur le thème abordé.

#### *Groupe femmes / Groupe hommes*

Ces groupes sont ouverts à toutes les jeunes femmes et jeunes hommes du groupe. Ce sont les participant(e)s qui choisissent le sujet de discussion. C'est un moment de partage, où chacune exprime ses interrogations et inquiétudes, toujours en respectant l'intimité et le point de vue des autres.

#### *Activité sport/mouvement*

Cette activité est à considérer comme une activité récréative où l'on fait vivre son corps. Elle permet de s'exercer à différents sports, sans esprit de compétition et offre un support intéressant pour entrer en relation avec les autres.

Aujourd'hui, femmes et hommes constituent deux groupes séparés. Les jeunes femmes souhaitent davantage des mouvements et exercices sur des rythmes de musique alors que les jeunes hommes préfèrent plutôt les exercices physiques plus classiques. Cette séparation aussi permet plus facilement de s'exposer aux autres en tenue de sport ou en tenue légère.

#### *Activité pâtisserie*

Cette activité est proposée à deux volontaires du groupe, préalablement inscrits. Ce sont les participants qui choisissent les pâtisseries et gâteaux qu'ils souhaitent confectionner. Ils ont la possibilité en fin d'activité d'en prendre une partie chez eux, l'autre partie sera proposée comme dessert de midi ou pour un goûter de fin d'après-midi.

#### *Activité brico-récup*

Cette activité permet d'explorer des univers différents avec l'apport de diverses techniques et de matériaux récupérés. Les participants ont la possibilité de créer, de recréer ou de transformer du matériel dans un processus de reconstruction. Ils participent également à la décoration des locaux dans un esprit de « brico-déco » (Halloween, Noël, etc.).

#### *Information votations*

Il est proposé au groupe une information lors de chaque votation. Cette information permet de rappeler la marche à suivre pour exprimer son vote par correspondance et de



donner une explication sur les différents sujets. Ces moments d'échanges sont souvent l'occasion d'aborder également le fonctionnement de la politique en Suisse.

### *Activité jardin*

L'ApAJ dispose d'une petite parcelle de 6m<sup>2</sup> au Parc Beaulieu, à quinze minutes à pied des Asters où sont cultivés essentiellement légumes, plantes aromatiques et fleurs. La production est, dans la mesure du possible, utilisée pour les repas de midi ou pour préparer différents thés et sirops. Pour les participants moins intéressés au jardinage, le parc Beaulieu offre également un environnement propice à la rêverie et à la détente.

### *Les sorties mensuelles*

Ces sorties sont ouvertes à tous les jeunes adultes de l'ApAJ. Elles ont pour but d'encourager des visites d'ordre socioculturel ou autre. Les participants partagent leurs impressions et éveillent ainsi l'intérêt et la curiosité du groupe.

Les jeunes adultes ont ainsi la possibilité de se côtoyer « hors ApAJ » et de se découvrir dans un cadre différent, propice à des échanges sur des intérêts personnels. C'est l'opportunité pour certains de mieux se connaître et pour l'équipe de continuer un travail d'accompagnement qui vise une meilleure intégration dans la cité.

### La participation aux repas et aux tâches ménagères

Avec l'aide de l'intervenant de l'atelier cuisine, les personnes accompagnées assurent un roulement par équipe de deux pour la préparation des repas. L'atelier cuisine permet la préparation des trois repas communautaires de la semaine tout en permettant aux jeunes adultes de se familiariser à cette activité indispensable.

Les personnes accompagnées doivent également assurer les tâches ménagères. Des tableaux servent de point de repère et permettent à toutes les personnes concernées de s'associer aux tâches quotidiennes : mise en place des tables, repas, vaisselle, nettoyage de la cuisine, lessive des linges communautaires, etc...

### Les « tours de table » et moments de groupe

Depuis plusieurs années, avant et à la fin des ateliers, nous avons instauré un moment qui rassemble le groupe et qui marque le début et la fin d'une activité ; ainsi sont nés les tours de table.

Les tours de table permettent d'accorder un temps de parole à chaque participant du groupe.

Pour chaque personne accompagnée, il est crucial d'être assis autour de la table avec les autres, d'être nommé et d'avoir la possibilité de dire ce qu'il vit pendant les ateliers ou pendant les journées communautaires pour lui-même et dans ses rapports avec ses œuvres, avec les autres personnes accompagnées ainsi qu'avec nous. D'autre part, c'est un espace où toute personne peut exprimer ses critiques ou demandes.

Même si la personne accompagnée ne peut encore s'exprimer verbalement devant les autres, le fait d'être nommé et d'avoir droit à un temps de parole, le prépare petit à petit à conquérir ce moment et à pouvoir l'utiliser.

Nous mesurons la grande ambivalence des jeunes adultes - pris entre leur peur d'être interpellés et leur plaisir de l'être - quand l'appel pour le tour de table est fait. Ils semblent alors confrontés à une difficulté, celle de se rassembler pour en groupe.

Nous pensons que ce moment où chaque membre du groupe doit être visible, exister pour lui-même et en même temps pour les autres, est source d'angoisse et d'excitation; il fait partie du processus d'autonomisation et d'insertion.

Assez vite, des moments de groupe se sont multipliés. Outre les « tours de table » des ateliers, sont apparus ceux qui clôturent les trimestres où nous faisons le bilan de la vie communautaire et des ateliers. La lecture du journal « *l'ApAJi écrite* » avant sa parution et sa mise sous pli sont également des activités qui rassemblent tous les participants.

D'autres moments de groupe ont peu à peu été mis en place. Ils permettent de parler des imprévus, des changements survenus dans l'organisation et de certains conflits qui nécessitent un temps de parole. Ce temps de parole peut être demandé soit par les jeunes adultes soit par l'équipe.

Enfin, a été fixé un groupe mensuel de discussion autour d'un thème choisi à l'avance. Selon le thème, il pourra être fait appel à un intervenant extérieur.

### ***Les ateliers d'expression et de cuisine***

L'Appartement de Jour n'est pas un lieu où les jeunes adultes vont apprendre à devenir peintres, écrivains, céramistes ou cuisiniers: cela n'est pas notre objectif. C'est dans ce sens que nous estimons que la forme de médiation en elle-même est relative, elle est l'instrument, le vecteur, c'est-à-dire l'intermédiaire qui nous permettra de nous retrouver sur un terrain propice à la relation et à son apprentissage.

L'apport extérieur d'intervenants pour les ateliers est essentiel car ils vont offrir leur compétence dans les médiations choisies. Pour les ateliers d'expression, l'animation se fait en étroite collaboration avec le(s) permanent(s) également présent(s).

Les personnes que nous accompagnons sont confrontées au processus créatif durant les ateliers. Dans ces moments vécus en groupe, surgissent des émotions ainsi que des conflits inhérents aux relations humaines.

Tous les ateliers qui ponctuent les journées communautaires s'inscrivent dans le cadre défini des objectifs de l'Appartement de Jour. Ils font partie intégrante de l'engagement pris par le jeune adulte lors de son entrée à l'ApAJ.

#### **4.1.2 Les espaces individuels**

Chaque personne qui est accompagnée à l'ApAJ dispose d'un moment ou de plusieurs moments fixes dans la semaine pour l'accompagnement individuel.

Pour les *entretiens* comme pour les *accompagnements sociaux* les rendez-vous sont répartis sur la semaine et sur les mardis de préférence.

### ***Les entretiens***

Pour les personnes accompagnées, les entretiens favorisent la prise de conscience de leur monde subjectif. Ils leur permettent de découvrir des moyens personnels pour apprivoiser leur monde imaginaire, pour mieux saisir leur implication dans les relations qu'elles établissent et enfin pour élaborer des choix personnels et les assumer.

Lors de ces entretiens hebdomadaires, les jeunes adultes parlent de leurs expériences lors des moments de vie communautaire, de leurs relations, sentiments envers des autres jeunes qu'ils côtoient, de ce qu'ils ressentent autour des ateliers d'expressions et de leur vie à l'extérieur de l'Appartement de Jour. Ils apportent le matériel nécessaire au repérage et à l'élaboration des situations, le plus souvent concrètes, qui révèlent leurs difficultés.

Certains jeunes adultes manifestent un réel intérêt pour le travail que nous leur proposons lors des entretiens individuels.

Ceux-ci sont proposés dans l'intention de leur permettre :

- de découvrir leur monde subjectif,
- d'apprivoiser leur monde imaginaire,
- de mieux saisir leur implication dans les relations qu'ils établissent,
- d'élaborer des projets personnels,
- d'assumer les choix et les décisions qu'ils prennent,
- de mettre en lien les différentes expériences qu'ils vivent,
- de donner un sens à leurs vécus, leurs attitudes lors de la vie communautaire, et de mieux saisir leur implication dans la vie ordinaire.

Certains jeunes adultes de l'Appartement de Jour souffrent profondément de ne pouvoir mettre un sens sur ce qu'ils éprouvent, ils ont le sentiment aigu d'un vide interne qui les habite et d'une impuissance tragique à pouvoir y inscrire des mots. D'autres sont envahis par des émotions souvent violentes et incontrôlables, envahissement difficile à nommer.

Certains n'ont pas encore accès à leur vie psychique. La prise de conscience de représentations internes qui leur permettraient de se construire un dedans et d'affronter le dehors sans se perdre leur échappe. Or, cette prise de conscience pourrait introduire l'échange entre le dedans et le dehors, échange qui leur donnerait les moyens d'accueillir les changements qui s'opèrent en eux.

Les entretiens nous permettent de cheminer avec la personne accompagnée dans ses interrogations et explorations. Nous pouvons lui proposer différentes hypothèses de réflexions qui lui donneront les moyens de débroussailler, à son rythme, ses propres sentiers. Cette démarche représente notre objectif premier.

### ***Les accompagnements sociaux***

Les jeunes adultes qui fréquentent l'Appartement de Jour ont besoin d'un accompagnement individuel soutenu.

A la demande d'un jeune adulte et sur la base d'un contrat, nous intervenons pour un accompagnement personnalisé ; celui-ci peut être ponctuel, à moyen terme ou long terme. Régulièrement, nous évaluons avec la personne l'adéquation de ce soutien. Les accompagnements que nous proposons recouvrent la vie personnelle et familiale, les activités sociales et pré-professionnelles des personnes accompagnées.

Les accompagnements sociaux répondent principalement à des demandes de projet personnalisé ou de soutien particulier :

- soutien lors de crises et de décompensations,
- démarches sociales et administratives, en particulier dans le cadre de la gestion du budget,
- préparation et mise en place de projets à l'extérieur,
- collaboration avec la famille,
- travail avec le réseau social, professionnel et médical entourant chaque personne.

La gestion du budget personnel est préparée de façon hebdomadaire ou selon le rythme de chacun, avec l'éducateur référent. Le jeune adulte tient lui-même sa comptabilité, bien entendu avec l'aide qui lui est nécessaire.

Pour terminer, nous pouvons prendre l'initiative d'exiger que le jeune adulte entreprenne les démarches que nous jugeons indispensables, même s'il ne semble pas encore partie prenante, particulièrement autour de sa santé, de son hygiène de vie et de la gestion de son budget.

## 4.2 Les temps

### Deux ðtempsö ponctuent la semaine à l'Appartement de Jour

#### 1. Un temps lié à la vie communautaire

Les lundis, mercredis et jeudis

- **participation à la vie communautaire** : apprentissage des actes de la vie quotidienne : courses, repas, etc.
- **présence régulière** : selon le contrat établi avec chaque jeune adulte et participation financière (adaptée aux moyens de la personne si nécessaire)
- **apprentissage de la vie en groupe** :
  - accepter la loi interne du groupe
  - faire respecter cette même loi
  - utiliser l'expérience des tiers
  - mieux maîtriser le temps
- **participation aux ateliers** (selon le temps de présence défini) :
  - de cuisine
  - d'expression créatrice : - argile / peinture / écriture-collage
- **participation à diverses activités** (selon le temps de présence défini):  
musique - gr. de discussion ó gr. femmes / hommes ó sport/mouvement - projections de films et documentaires - jeux collectifs ó élaboration du journal « l'ApAJ écrite », pâtisserie, brico-récup, votations, etc.
- **visites et mobilisation sur le dehors**  
sorties mensuelles :  
expositions, excursions, etc.

#### 2. Un temps d'accompagnements individuels

Principalement les mardis et certains des journées communautaires

- **entretiens individuels** : un entretien hebdomadaire ou à quinzaine (davantage en cas de crise)
- **entretiens de famille** : ponctuels ou réguliers selon la demande
- **accompagnements sociaux et rencontres avec le réseau** :
  - soutien lors de crises et de décompensations
  - démarches sociales et administratives :
    - correspondance, gestion du budget
  - préparation et gestion de projets à l'extérieur :
    - lieu de vie : recherche, mise en place d'appuis
    - activités pré professionnelles : visites, stages
    - santé, thérapie : information, accompagnements
    - cours, formations : informations, mise en place
    - loisirs : préparation aux loisirs et vacances
    - autres, selon demande

### 4.3 Le planning

	<i>lundi</i> <i>Journée communautaire</i>		<i>mardi</i>	<i>mercredi</i> <i>Journée communautaire</i>		<i>Jeudi</i> <i>Journée communautaire</i>		<i>vendredi</i>
8-9h	<b>Réunion équipe</b>		<b>Réunion équipe - réseau</b>	<b>Réunion équipe</b>		<b>Réunion équipe - réseau</b>		<b>Répondeur téléphonique</b>  Deux écoutes dans la journée et intervention selon l'urgence de la situation
9-10	<b>Entretiens et Accompagnements individuels</b>			<b>Entretiens et Accompagnements individuels</b>				
10-11	<b>Atelier cuisine préparation du repas pour le groupe</b>	<b>Activités libres</b> Autonomisation	<b>Entretiens individuels prise de conscience de la vie psychique et confrontation à la vie au quotidien</b>  <b>et</b>  <b>Accompagnements individuels</b> concrétisation de projets personnalisés : budget - formation - stages - logement - loisirs  responsabilisation et apprentissage	<b>Atelier cuisine préparation du repas pour le groupe</b>	<b>Activités libres</b> Autonomisation	<b>Activité cuisine</b> préparation du repas pour le groupe «apprentissage»	<b>Accompagnements individuels</b>	
11-12	«apprentissage»			«apprentissage»				
12-13	<b>Repas communautaire</b> Vaisselle - rangements			<b>Repas communautaire</b> Vaisselle - rangements	<b>Repas communautaire</b> Vaisselle - rangements			
13-14								
14-15	<b>3 ateliers d'expression processus créatif, processus de changement</b>			<b>Activités en groupe</b> sociabilisation et autonomisation  groupe de discussion - bilans - agenda - journal de l'ApAJ - activité projection - jeux de société, etc.	<b>Activités en groupe</b> écoute musicale, groupe "femmes"- sport ó bilans, etc. <b>Sortie mensuelle</b> (musées, expos, etc.)			
15-16	- tour de table avant et après - bilan tous les trois mois							
	<b>Goûter</b>			<b>Goûter</b>				
16-17	<b>Rencontre avec famille et/ou réseaux</b>	<b>Accompagnements individuels</b>		<b>Rencontre avec famille et/ou réseaux</b>	<b>Accompagnements individuels</b>	<b>Rencontre avec famille et/ou réseaux</b>	<b>Accompagnements individuels</b>	

## 4.4 Le réseau

Les objectifs et l'organisation de l'Appartement de Jour s'appuient sur la collaboration mise en place avec tous les réseaux existants qui recouvrent un champ élargi d'activités sociales sur le canton et les représentants légaux.

L'ApAJ entretient un lien permanent avec les réseaux. Quatre types de collaborations peuvent être définis :

- Les partenaires-placeurs :

Ces partenaires appartiennent le plus souvent aux services publics mais ils peuvent également être des partenaires privés (associations, médecins, etc.).

- Les partenaires pendant l'accompagnement :

Comme il est souvent mentionné, l'Appartement de Jour se veut être une passerelle entre le "dedans" et le "dehors" et non un lieu offrant une prise en charge globale du jeune adulte.

La mobilisation vers le monde extérieur est un des facteurs éducatifs essentiels à une (ré)insertion sociale, relationnelle, (pré)professionnelle ou encore familiale de la personne. Un des objectifs de l'ApAJ est de faciliter cette (ré)insertion.

La collaboration avec les réseaux de soins dont les personnes accompagnées peuvent bénéficier est fondamentale. Elle vise ainsi à éviter des hospitalisations à long terme et à promouvoir une meilleure médiation entre les soins et la vie quotidienne.

- Les familles :

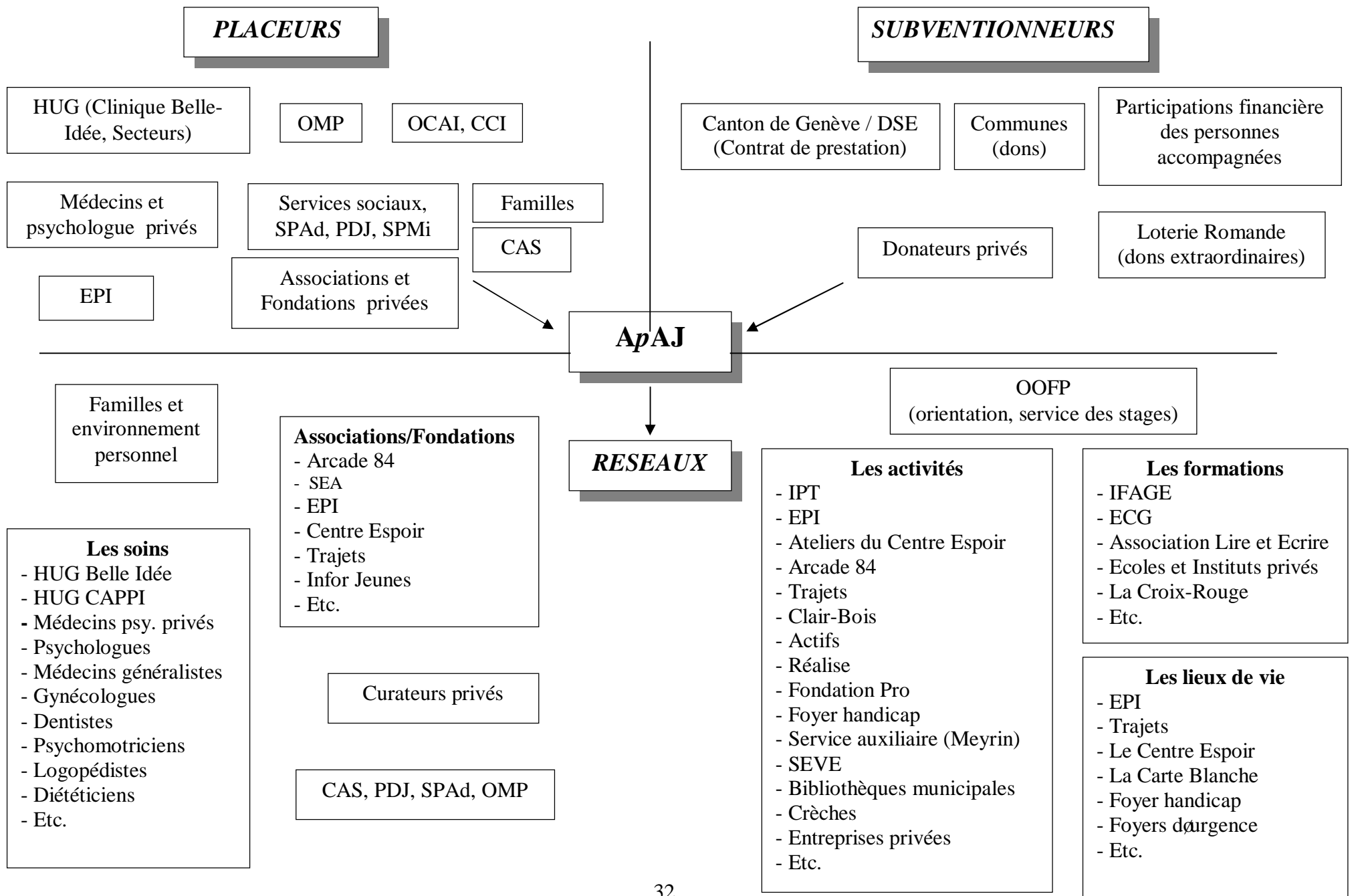
Les jeunes adultes ont un besoin immense de la reconnaissance familiale. Tout travail de changement et de prise d'autonomie est difficilement mis en place par le jeune adulte si ce processus n'est pas réellement reconnu par le(s) parent(s). Ceci particulièrement lorsqu'il habite avec sa famille.

Ce constat nous amène donc à travailler en collaboration avec les parents. En règle générale, il y a une à deux rencontres par année. En cas de crises ou de décisions importantes à prendre elles peuvent être plus fréquentes. Sauf situation exceptionnelle, tous les entretiens se font en présence des jeunes adultes et en accord avec eux.

- Les partenaires-relais :

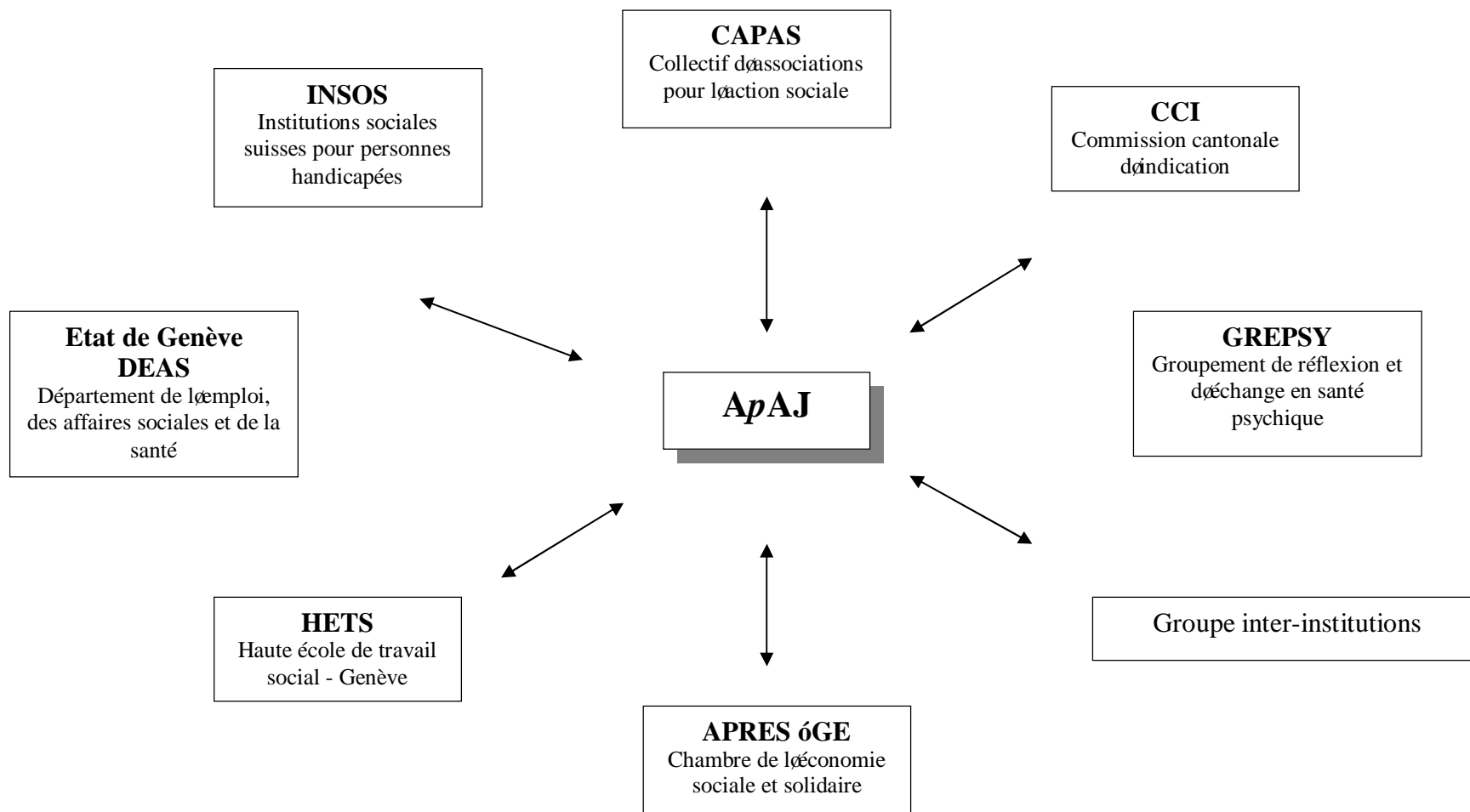
L'équipe de l'Appartement de Jour a souvent eu de la difficulté à trouver des partenaires pouvant s'inscrire dans un travail de suite, ceci expliquant parfois un accompagnement se prolongeant au-delà de l'âge mentionné sur les documents de l'association. Aujourd'hui, il existe de nouveaux partenaires pouvant assurer un suivi, principalement au niveau du lieu de vie.

Une collaboration régulière permet de bien préparer ce passage et de prendre le temps nécessaire.





## *Réseaux sociopolitiques et partenariats*



# Critères de sortie

## 5 CRITERES DE SORTIE

- L'ancienneté (préparation à la sortie dès environ 30 ans).
- La maturité de la personne
  - meilleure organisation de son temps à l'extérieur de l'ApAJ,
  - meilleure gestion de ses projets à l'extérieur,
  - reconnaissance de sa vie émotionnelle et psychique,
  - acquisition d'une responsabilisation et d'une certaine autonomie,
  - mise en place d'une thérapie à l'extérieur.
- La personne accompagnée n'est plus mobilisée et l'ApAJ ne parvient plus à répondre à ses besoins.

### Critère de renvoi de l'ApAJ

- Non respect du règlement (récidives).

# Relations publiques

## 6 RELATIONS PUBLIQUES

L'Association pour l'Appartement de Jour fait partie intégrante du dispositif genevois (planification cantonale) pour le soutien et l'accompagnement de personnes handicapées psychiques. Du fait de ses compétences, l'ApAJ tient le rôle d'un partenaire privé aux services publics pour répondre aux besoins d'une population en difficulté. Pour les prestations qu'elle fournit, l'ApAJ reçoit des subventions.

L'Appartement de Jour a le souci de créer ou maintenir un lien régulier avec les autorités, les organismes partenaires ainsi qu'avec des particuliers sensibilisés à la problématique du handicap psychique. Convaincue qu'activer ce lien est essentiel au maintien d'une petite structure comme la sienne, l'association recourt à différents moyens.

- Le rapport d'activité relate les activités de l'année écoulée. Ce document donne également les repères administratifs.  
Le rapport d'activité est envoyé à tous les membres de l'association, aux autorités, à toutes les mairies des communes du canton de Genève et aux différents réseaux avec lesquels l'équipe collabore. Cela représente environ 250 envois.
- L'Assemblée générale annuelle permet au comité et à l'équipe d'informer les membres de l'association du travail effectué. Les autorités cantonales y sont également invitées.
- Le présent document « l'Association pour l'Appartement de Jour, présentation », sert de référence pour présenter le concept et les différents supports utilisés. Ce document comprend également un historique de l'association, dans sa version sur internet ([www.apaj.ch](http://www.apaj.ch)).
- La plaquette, petit dépliant attractif et facile à lire qui présente l'association, est distribué aux personnes concernées par l'Appartement de Jour.
- Le site [www.apaj.ch](http://www.apaj.ch) contient toute une série d'informations sur l'ApAJ : la plaquette, le rapport d'activité annuel, l'historique de l'association, etc. Le contenu du site est régulièrement remis à jour.
- Le journal *l'ApAJ...écrite*, écrit par les jeunes adultes, permet de recueillir des dons en offrant aux lecteurs des textes, poèmes, dessins ou jeux créés par les personnes accompagnées. Le journal est envoyé aux personnes et organismes du fichier une fois par an, en début d'automne (1500 ex.)
- Le courrier annuel, en début d'année est écrit par deux membres du comité. Cet appel de dons se fait sous la forme d'une lettre qui met en avant un ou deux aspects

importants de l'accompagnement ou d'une réalité de l'Appartement de Jour. Ce courrier est envoyé aux personnes et organismes du fichier.

- Les remerciements aux dons, faits de cartes postales illustrées d'œuvres réalisées en ateliers, sont envoyés en retour à chaque donateur.
- Les invitations à la fête de Noël sont envoyées aux jeunes adultes qui ont quitté l'ApAJ dans l'année, ainsi qu'aux membres du comité.
- Les actions ponctuelles comme les distributions de parapluies au nom de l'ApAJ ou de cartes batik faites à l'Appartement de Jour.
- Les activités extérieures menées par des membres de l'équipe et du comité  
L'ApAJ est membre de l'INSOS, (Institutions sociales suisses pour personnes handicapées), du CAPAS (Collectif d'associations pour l'action sociale) et du GREPSY (Groupe de réflexion et d'entraide en santé psychique). Un ou plusieurs membres de l'équipe participent régulièrement à des séances de travail.

Un permanent participe à des rencontres entre institutions travaillant dans le domaine du handicap psychique (hébergement, travail, occupation, etc.).

Pour terminer, l'ApAJ peut être appelée à faire des interventions sur l'accompagnement qu'elle propose dans le cadre de cours donnés à l'Institut d'Etudes Sociales ou à participer à différents colloques en lien avec son champ d'activité

## 7 HISTORIQUE de l'ApAJ

### De 1982 à 1984

L'expérience est soutenue et financée par le Département de l'Instruction Publique, Fondatrice et éducatrice, Mme Liliane Bouvier est au Service du Tuteur Général.

### En mai 1984

#### Fondation de l'Association pour l'Appartement de Jour (l'ApAJ)

##### Comité :

Président :	M. J. Delieutraz
Vice-Présidente :	Mme D. Giger
Trésorier :	M. R. Giger
Membres :	Mme A. Mino
	M. A. Rodrik
	M. F. Regad

#### Responsable : Mme L. Bouvier

Grâce aux *dons privés* et à un *don extraordinaire de la Loterie Romande*, le mi-temps de la responsable, les deux heures hebdomadaires de l'intervenante (atelier argile) Christine Donati Donca ainsi que les frais de fonctionnement sont couverts.

### En 1985

M. Constant Deschenaux, qui soutient l'Appartement de Jour depuis 1982 en faisant du travail bénévole d'appui scolaire auprès des jeunes adultes, quitte l'ApAJ.

### En 1986

Mme Liliane Bouvier, responsable, poste à 75%.

Comité : entrée de M. W. Schnyder.

##### Intervenantes :

Mme M. Sandoz	Atelier argile
Mme V. Revaz	Atelier théâtre

L'Hospice Général soutient l'Appartement de Jour en assurant le paiement du loyer. L'immeuble lui appartient.

L'OFAS verse sa première subvention, soit le rétroactif 1984.

En 1986, il verse sa subvention pour 1985.

La Ville de Genève accorde une subvention de Fr. 10'000.- par an.

Les *dons privés* restent un appui important et permettent la création de deux autres ateliers (argile et théâtre).

## En 1987

*La Loterie Romande* fait un don extraordinaire.

L'Association engage trois intervenant(e)s et une secrétaire :

Mme C. Donati	Atelier argile	2h/sem.
Mme G. de Jonge	Atelier peinture	2h/sem.
M. P. Nicati	Atelier théâtre	2h/sem.
Mme M. Soreau	Secrétaire	4h/sem.

## En 1988

Mme G. de Jonge est remplacée par :

Mme S. Rudaz et Mme M. Ducret	Atelier peinture	2h/sem.
M. P. Nicati	Atelier théâtre	2h/sem.
Mme C. Donati	Atelier argile	de 8h à 10h
Intervenante et permanente		
M. V. Roosens	Atelier scolaire	2h/sem.
Mme M. Soreau	Secrétaire	4h/sem.

## En 1989

*Le 15 septembre 1989, le Grand Conseil vote une loi accordant une subvention pour 1989 et 1990. Cette subvention permet d'envisager l'engagement d'un éducateur.*

Comité :

Présidente :	Mme A. Mino
Vice-présidente :	Mme D. Giger
Trésorier :	M. R. Giger
Membres :	M. J. Delieutraz
	M. W. Schnyder

L'équipe est ainsi constituée :

Mme L. Bouvier	Educatrice responsable	à 75 %
Mme C. Donati	Permanente et intervenante atelier argile	à 35 %
Mme S. Rudaz et Mme M. Ducret	Atelier peinture	
M. P. Nicati	Atelier théâtre	
M. L. Perez	Atelier musique	
Mme M. Arn	Secrétaire	7h/sem.

## En 1990

L'Association engage pour le mois de février :

M. J. Brunner	Educateur permanent	à 75 %
---------------	---------------------	--------

Comité :

Trésorier : M. D. Perzoff



Entrées de Mme D. Quiroga et de M. L. Moutinot.

L'équipe est ainsi constituée :

Mme L. Bouvier	Educatrice responsable et permanente	à 75 %
M. J. Brunner	Educateur permanent	à 75 %
Mme C. Doinca	Permanente et intervenante, atelier argile	à 35 %
Mme S. Rudaz	Intervenante, atelier peinture	
Mme V. Revaz	Intervenante, atelier théâtre	
M. L. Perez	Intervenant, atelier musique	
Mme A.-C. Auchlin	Intervenante, atelier scolaire	
M. S. Aubert	Secrétaire	

Au printemps, départ de M. P. Nicati qui est remplacé par Mme V. Revaz.

Fin de l'automne, départ de Mme M. C. Ducret.

*Les subventions du Canton de Genève et de la Ville* sont renouvelées.

*La subvention de l'OFAS* a diminué de 18 %.

Déménagement provisoire (environ 1 an) à la rue de la Prairie pendant la rénovation de l'immeuble à la rue des Asters.

Exposition « **Présent composé** » au centre Marignac de Lancy.

Début de la collaboration avec le C.E.F.F.R.A.P. avec Mme Desvignes, psychanalyste, pour la formation continue de l'équipe.

## **En 1991**

Comité :

Départs de M. D. Perzoff et de M. L. Moutinot

Arrivées de M. I. Pictet et M. D. Pfyffer

Trésorière : Mme D. Quiroga

Permanent(e)s :

Augmentation du temps de Mme C. Doinca à 50%.

Secrétariat :

Départ de M. S. Aubert et arrivée de Mme A. Novoa.

*Les subventions du Canton de Genève et de la Ville* sont maintenues.

*Subvention OFAS* : introduction du forfait journalier.

*Des dons privés* nous permettent de continuer notre activité.

Retour à la rue des Asters dans des locaux restaurés.

## **En 1992**

Comité :

Arrivée de Mme F. Blanc-Kühn

Intervenant(e)s :

Départ de M. L. Perez

*La subvention du Canton de Genève* est diminuée de 6%  
*La subvention OFAS* est maintenue sur un forfait journalier.  
*La subvention de la Ville* est maintenue.  
*L'Hospice Général* nous octroie l'appartement mitoyen.  
*La Loterie Romande* accorde un don extraordinaire pour l'aménagement de l'appartement.  
*Des dons privés* nous permettent de poursuivre nos activités.

## En 1993

### Comité :

Présidente : Mme D. Quiroga  
Vice-Présidente : Mme D. Giger  
Trésorier : M. D. Pfyffer

### Intervenant(e)s :

Départs : Mme V. Revaz, intervenante atelier théâtre  
Mme S. Rudaz, intervenante atelier peinture  
Arrivée et départ : M. A. Pilloud, intervenant atelier peinture  
Arrivée : M. G. Azria, intervenant atelier théâtre

### Secrétariat :

Départ : Mme A. Novoa  
Arrivée : Mme A. Potier

### Changements :

Mme A.-C. Auchlin, anime un nouvel atelier « écritures ». Elle est remplacée pour l'atelier scolaire par Mme C. Dănca et M. J. Brunner, permanents, en attendant l'arrivée d'un nouvel intervenant.

*La subvention du Canton de Genève* est renouvelée.  
*La subvention de l'OFAS* est maintenue.  
*La subvention de la Ville* est maintenue.  
*La Loterie Romande* nous accorde un don extraordinaire, renouvelable sur cinq ans, pour la restructuration de nos ateliers d'expression.  
*L'Hospice Général* soutient l'Association en prenant en charge le loyer d'un des deux appartements qu'il met à disposition.  
*Des dons privés* nous soutiennent fidèlement.

## En 1994

### Permanent(e)s :

Augmentation de 10 % du poste de Mme L. Bouvier, elle passe à 85 %.  
Augmentation de 15 % du poste de Mme C. Dănca, elle passe à 65 %.

### Intervenant(e)s :

Départ de Mme A.-C. Auchlin, atelier écritures.  
A.-C. Auchlin offre à l'équipe son aide chaque année lors de la rédaction du rapport d'activité.  
Arrivée de M. J.-M. Degoumois, atelier peinture.  
Arrivée de Mme H. Upjohn, atelier scolaire.

### Secrétariat :

Départ de Mme A. Potier qui est remplacée par Mme H. Stein.  
Accueil de Mme A. Kelly sur 6 mois.  
Construction de la fresque « **la Ville** », exposée dès lors dans le hall d'entrée de la direction générale

de l'Action Sociale.

**Voyage à Paris** pour fêter les dix ans de l'ApAJ.

*La subvention du Canton de Genève* est augmentée.

*L'avance de la subvention de l'OFAS est accordée*, la décision du montant total est en suspens.

*La subvention de la Ville* est maintenue.

*Les dons des communes et privés* nous soutiennent.

*La Loterie Romande* verse le premier montant d'un don extraordinaire pour les ateliers d'expression.

*L'Hospice Général* maintient sa participation au loyer d'un des deux appartements.

## **En 1995**

### Comité:

Départ : Mme F. Blanc-Kühn qui reste membre de l'association.

Arrivée : M. E. Francey

### Permanent(e)s:

Mme C. Doinca commence une formation d'éducatrice en cours d'emploi à l'I.E.S. et ne sera plus intervenante de l'atelier argile dès la fin de l'année.

### Intervenant(e)s:

Arrivée de Mme M. Baillif, pour janvier 1996, pour l'atelier argile.

Accueil de Mme S. Bron, stagiaire en fin d'études à l'I.E.S. pour une année. Elle anime l'atelier écritures-collages pendant 6 mois.

Accueil de Mme A. Adert, enseignante à la retraite, qui répond bénévolement à des demandes d'apprentissage de la lecture deux fois par semaine pendant 2 heures.

Création du R.A.P. (Regroupement des Associations Privées), dont fait partie l'ApAJ.

*La subvention du Canton de Genève* est renouvelée.

*L'avance de la subvention de l'OFAS* est accordée, les décisions des montants totaux pour les années 1994 et 1995 sont en suspens.

*La subvention de la Ville* est maintenue.

*Les dons privés et des communes* nous soutiennent.

*La Loterie Romande* verse le second montant du don extraordinaire pour les ateliers d'expression.

*L'Hospice Général* maintient sa participation au loyer d'un des deux appartements.

## **En 1996**

### Intervenant(e)s :

Arrivée de Mme S. Haering-Fabiani : atelier création-papier-collages.

Accueil de M. F. Dominé : stage de réinsertion professionnelle de 6 mois en tant que cuisinier.

*La subvention du Canton de Genève* est renouvelée.

*L'OFAS* a versé le rétroactif 1994-95. D'autre part, l'OFAS a demandé aux cantons de procéder à une planification des besoins reconnus par les cantons.

*La subvention de la Ville* est maintenue.

*Les dons privés et des communes* nous soutiennent.

*La Loterie Romande* verse le troisième montant du don extraordinaire pour les ateliers d'expression.

*L'Hospice Général* maintient sa participation au loyer d'un des deux appartements.

*La fondation La Passiflore* soutient des demandes de dons ponctuels pour les jeunes adultes.

## En 1997

### Comité :

M. J. Delieutraz, président.

### Permanent(es) :

Suite à l'absence puis à la diminution du temps de travail de la Responsable, engagement de Mme S. Bron à mi-temps (d'avril 97 à août 98).

### Intervenant(e)s :

Mme M. Baillif, intervenante à l'atelier argile, prend un congé de huit mois (de fin déc.97 à août 98).

*La subvention du Canton* est renouvelée.

*La subvention de l'OFAS* est maintenue.

*La subvention de la Ville* a diminué.

*Les dons des communes et les dons privés* soutiennent fidèlement l'association.

*La Loterie Romande* verse le quatrième montant du don extraordinaire pour les ateliers d'expression.

*L'Hospice Général* accorde à l'Association un appartement supplémentaire au 5ème étage et maintient sa participation à une partie des loyers.

*Les Fondations Wilsdorf et La Passiflore* accordent des dons ponctuels pour des projets de jeunes adultes.

## En 1998

### Permanent(e)s :

Départ de Mme S. Bron, venue renforcer l'équipe pendant la maladie de la responsable.

Arrivée de M. J. Perrot, nouveau permanent à 65 %.

### L'équipe de permanent(e)s est constituée de :

Responsable de l'Association : Liliane Bouvier, poste à 85 %.

Responsable des journées communautaires : Jacques Brunner, poste à 75 %.

Christine Dänca, poste à 65 %

Jacques Perrot, poste à 65 %

### Intervenant(e)s :

Retour de Mme M. Baillif, intervenante à l'atelier argile, après un séjour de plusieurs mois en Egypte et reprise de l'atelier en septembre.

Départ de M. J.-M. Degoumois intervenant à l'atelier peinture.

Arrivée de Mme V. Kaufmann, intervenante à un nouvel atelier d'écupération, atelier qui remplace l'atelier peinture.

Arrivée pour trois mois de Mme G. Jacot-Guillarmod, intervenante à un nouvel atelier cuisine.

Arrivée de Mme M. Rosner, intervenante à l'atelier cuisine, qui remplace Mme G. Jacot Guillarmod.

### L'équipe d'intervenantes est constituée de :

Mme Hélène Upjohn : moment contes

Mme Silvia Haering-Fabiani : atelier création-papier-collages

Mme Marie Baillif : atelier argile

Mme Valérie Kaufmann : atelier récupération

Mme Manuela Rosner : atelier cuisine

*La subvention du Canton de Genève* est renouvelée.

*La subvention de l'OFAS* est renouvelée.

*La subvention de la Ville de Genève* est maintenue.

L'Hospice Général maintient sa participation à une partie des loyers.

*Les dons des communes et les dons privés* soutiennent fidèlement l'association.

*La Loterie Romande*, à notre demande, versera la cinquième et dernière tranche du don extraordinaire pour les ateliers d'expression en 1999.

## **En 1999**

### Comité :

Départs de Mme Annie Mino et de M. Ivan Pictet.

### Permanent(e)s :

Mme C. Dinca termine sa formation d'éducatrice en cours d'emploi et est diplômée en éducation.

### Intervenant(e)s :

Départ de Mme Marie Baillif, intervenante à l'atelier argile. Elle sera remplacée par M. Christian Courvoisier en février 2000.

Arrivée de Mme Rabha Kamali Benkheyi, intervenante à l'atelier cuisine. Mme R. Kamali Benkheyi est engagée dans le cadre de l'emploi temporaire proposé par l'office cantonal de l'emploi.

*La subvention du Canton de Genève* est renouvelée.

*La subvention de l'OFAS* est renouvelée. L'OFAS demande aux structures qu'il subventionne l'introduction d'un système de management de la qualité dès 2001.

*La subvention de la Ville de Genève* est maintenue.

L'Hospice Général maintient sa participation à une partie des loyers.

*Les dons des communes et les dons privés* soutiennent fidèlement l'Association.

*La Loterie Romande* verse la cinquième et dernière tranche du don extraordinaire pour les ateliers d'expression.

*Les fondations La Passiflore et Wilsdorf* soutiennent des demandes de dons ponctuels pour les jeunes.

## **En 2000**

### Comité :

Arrivée de M. Claude-Victor Comte.

### Permanent(e) :

Départ de M. Jacques Perrot.

### Intervenant(e)s :

Départ de Mme Hélène Upjohn, intervenante des moments contes.

Départ de M. Christian Courvoisier, intervenant à l'atelier argile. Il sera remplacé par Mme Cécile Koepfli en janvier 2001.

Arrivée de Mme Rabha Kamali Benkheyi, intervenante à l'atelier cuisine après une année d'activité dans le cadre d'un emploi temporaire proposé par l'office cantonal de l'emploi.

### Stagiaire :

Arrivée de Mme Claire Faye en octobre pour un stage d'une année. Mme Faye termine des études en psychologie à la FAPSE. Elle est présente principalement pendant les journées communautaires et son horaire est d'environ 20 heures par semaine.

*La subvention du Canton de Genève* est renouvelée et sera doublée en 2001.

*La subvention de l'OFAS* est renouvelée. L'ApAJ a répondu aux critères demandés par l'OFAS et se prépare à la mise en place d'un système de management de la qualité en 2001.

*La subvention de la Ville de Genève* est renouvelée et sera augmentée en 2001.

*L'Hospice Général* maintient sa participation à une partie des loyers.

*Les dons des Communes et les dons privés* soutiennent fidèlement l'association.

## En 2001

### Permanent(e)s :

Arrivée de Mme Judith Saulmier Humberset en mars pour un remplacement.

Dès septembre :

Absence de Mme Liliane Bouvier, responsable de l'Appartement de Jour, pour raison de maladie.

M. Jacques Brunner occupe le poste de responsable ad intérim, poste à 80%.

Engagement de Mme Judith Saulmier Humberset comme responsable des journées communautaires, poste à 50%.

Arrivée de Patrick Kovaliv, poste à 80%.

### Intervenantes :

Arrivée dès janvier de Mme Cécile Koepfli, intervenante à l'atelier argile.

Mme Rabha Kamali Benkheyi, intervenante à l'atelier cuisine, diminue son temps dès septembre. Elle est présente lors des deux journées communautaires à raison de 10 heures par semaine.

### Stagiaire :

Départ de Mme Claire Faye en décembre après un stage de 15 mois. Mme Faye a terminé des études de psychologie à la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation.

### Secrétaire :

Mme Hilde Stein augmente son temps de travail dès septembre. Elle occupe un poste à 40%.

*La subvention du Canton de Genève* a été doublée.

*La subvention de l'OFAS* est renouvelée. L'ApAJ a répondu aux critères demandés par l'OFAS. La mise en place d'un système de management de la qualité est en cours. L'ApAJ doit être certifié OFAS/AI pour la fin de l'année 2002.

*La subvention de la Ville de Genève* a été augmentée d'environ 70%.

*L'Hospice Général* maintient sa participation à une partie des loyers.

*Les dons des Communes et les dons privés* soutiennent fidèlement l'association.

*Les fondations La Passiflore et Wilsdorf ainsi que le Fond Social de l'Hospice Général* soutiennent des demandes de dons ponctuels pour les jeunes adultes (cours, formations).

## En 2002

### Comité :

Président :	M. E. Francey
Vice-Présidente :	Mme D. Quiroga
Trésorier :	M. D. Pfyffer, trésorier
Membres :	Mme D. Giger
	M. J. Delieutraz
	M. C-V. Comte

Départ de M. W. Schnyder.

### Permanent(e)s :

M. Jacques Brunner, nommé responsable de l'Appartement de Jour, poste à 80%.

Mme Judith Saulmier Humberst, responsable des journées communautaires, poste à 70%.  
M. Patrick Kovaliv, poste à 75%.  
Mme Christine Doinca, poste à 65%.  
Absence de Mme Liliane Bouvier, pour raison de maladie.

Intervenantes :

Départ de Mme Valérie Kaufmann en juillet. L'atelier de récupération sera repris par Mme Mireille Sacroug.

Départ en décembre de Mme Cécile Koepfli, intervenante à l'atelier argile. Mme Andrea Farag sera la nouvelle intervenante de l'atelier dès janvier 2003.

Secrétaire :

Absence de Mme Hilde Stein de mai à septembre pour un congé maternité, remplacée par Mme Chantal Glutz.

*Les subventions du Canton de Genève et de la Ville* sont renouvelées.

En novembre, *l'ApAJ a été certifiée OFAS/AI* après deux années de travail de mise en place d'un système de management de la qualité.

*La subvention de l'OFAS* est renouvelée.

*L'Hospice Général* maintient pour la dernière année sa participation à un des loyers de l'association.

*Les dons des Communes et les dons privés* soutiennent fidèlement l'association. Parmi ces derniers, un don plus important sera spécialement affecté à des projets de formation pour les jeunes adultes.

## **En 2003**

Comité :

Départ de Mme D. Giger

Arrivées de Mme A.-C. Auchlin et M. J. Rufi

Permanent(e)s :

Diminution du temps de travail de Mme Christine Doinca à 60%

Départ de Mme Liliane Bouvier

L'équipe d'intervenantes est constituée de :

Mme Silvia Haering-Fabiani : atelier écriture-collage

Mme Mireille Sacroug : atelier récupération

Mme Andrea Farag : atelier argile

Mme Rabha Kamali Benkheiy : atelier cuisine

Secrétaire :

Départ de Mme Hilde Stein et arrivée de Mme Sonia Helbling

Stagiaire :

Arrivée fin août de M. Richard Batjom Gwodog pour un stage à mi-temps de 7 mois.

M. Batjom Gwodog est étudiant, en 3ème année de formation à temps partiel, à l'Institut d'Etude Sociale de Genève.

*Les subventions du Canton de Genève et de la Ville* sont reconduites.

*La subvention de l'OFAS* est renouvelée.

En novembre, *l'ApAJ passe avec succès l'audit de maintien de la certification OFAS/AI*

*Les dons des Communes et les dons privés* continuent à soutenir fidèlement l'Association.

## En 2004

### Comité :

Arrivée de M. Bertrand Baleyrier

### Stagiaires :

Départ en février de M. Richard Batjom Gwodog, à la fin de son stage. Le stage est validé.

Arrivée en novembre de M. Numa Gerber, pour un stage probatoire de 3 mois avant de commencer une formation d'éducateur à l'école supérieure de travail social de Fribourg.

**L'ApAJ a fêté ses 20 ans**, les 26 et 27 octobre, avec deux journées portes ouvertes :

- construction d'une œuvre collective « **Empreintes du temps** ».
- réalisation d'un diaporama « **Une année - un événement** (1984 - 2004).
- présentation d'un historique de l'Association « **Une promenade à travers le temps ...** »
- **visites guidées** par Patrick Brunet, comédien.

**La Loterie Romande** soutient l'association à l'occasion de ce 20ème anniversaire. Elle lui octroie un don extraordinaire destiné au financement de l'œuvre collective et d'une partie de l'impression en couleur du journal « l'ApAJ écrite ».

**Les subventions du Canton et de la Ville de Genève** sont reconduites.

**L'ApAJ a signé un contrat de partenariat avec le DASS.**

**La subvention de l'OFAS** est renouvelée. En décembre l'équipe a passé un nouvel audit de maintien de la certification OFAS / AI.

**Les dons des Communes et les dons privés** constituent un apport important pour l'association.

## En 2005

### Comité :

Président :	M. E. Francey
Vice-Président :	M. J. Rufi
Trésorier :	M. D. Pfyffer
Membres :	Mme D. Quiroga
	Mme A-C. Auchlin
	M. J. Delieutraz
	M. C-V. Comte
	M. Bertrand Baleyrier

### Stagiaire :

Arrivée en février de Mme Dina Dumont Dayot pour un stage à mi-temps d'une année. Mme Dumont Dayot est étudiante de 4ème année (formation à temps partiel), à l'Institut d'Etude Sociale de Genève. L'ApAJ signe la convention de partenariat sur la formation pratique de la HES-S2.

### Suite aux 20 ans de l'ApAJ :

Sorties avec le groupe :

- excursion en bateau en France voisine et cinéma
- soirée bowling avec repas

Aménagement d'une alcôve



*Les subventions du Canton et de la Ville de Genève* sont reconduites.

L'ApAJ reçoit une autorisation d'exploitation suite à la mise en application de la nouvelle loi sur l'intégration des personnes handicapées - LIPH, et son règlement d'application.

*La subvention de l'OFAS* est renouvelée. En novembre, l'équipe passe avec succès l'audit de renouvellement de la certification OFAS / AI.

*Les dons des Communes et les dons privés* continuent à soutenir fidèlement l'association

## **En 2006**

### Comité :

Départ de M. C.-V. Comte, qui reste membre de l'association.

Président :	M. J. Delieutraz
Vice-Président :	M. J. Rufi
Trésorier :	M. D. Pfyffer
Membres :	Mme D. Quiroga
	Mme C. Auchlin
	M. E. Francey
	M. B. Baleyrier

### Stagiaires :

Départ en janvier de Mme Dina Dumont Dayot après un stage à mi-temps d'une année. Le stage est validé

De février à décembre, stage de Mme Manon Pellet, étudiante de 1ère année, en formation pratique HES-TS de la Haute Ecole de Travail Social de Genève. Le stage est validé.

### Permanent(e)s :

Départ en juillet de Mme C. Dänca, après 22 ans d'activités à l'ApAJ.

Arrivée en août de Mme D. Dumont-Dayot, poste à 60%.

### Intervenantes :

Congé maternité, de août à décembre, de Mme A. Farag, animatrice de l'atelier argile. Mme A. Farag est remplacée par Mme C. Aeberhard.

*Les subventions du Canton et de la Ville de Genève* sont renouvelées. Suite au contrat de partenariat signé, avec le canton en 2004, l'ApAJ est auditionné en commission de suivi DSE/RAP, en novembre, sur ses activités de 2005.

*La subvention de l'OFAS* est reconduite. En novembre, l'équipe passe avec succès un audit de maintien de la certification OFAS / AI.

*Les dons des Communes et les dons privés* soutiennent fidèlement l'association (2 appels de dons par an).

## **En 2007**

### Comité :

Départ de Mme D. Quiroga, qui reste membre de l'association.

Président :	M. J. Delieutraz
Vice-Président :	M. J. Rufi

Trésorier : M. D. Pfyffer  
Membres : Mme C. Auchlin  
M. E. Francey  
M. B. Baleyrier

Stagiaire :

De septembre à juin 2008, stage de Mme Florence Freitas, étudiante de première année en formation pratique HES-TS de la Haute Ecole de Travail Social de Genève. Stage à 50% réparti sur les lundi, mardi matin et mercredi.

Permanent(e)s :

Augmentation de 10% du poste de Mme D.Dumont Dayot, qui passe à 70%.

L'équipe de permanent(e)s est constituée de :

M. Jacques Brunner, responsable : poste à 80%  
Mme Judith Saulmier : poste à 70%  
Mme Dina Dumont Dayot : poste à 70%  
M.Patrick Kovaliv : poste à 75%

Intervenantes :

Absence d'octobre à janvier 2008, pour raison de maladie, de Mme R.Kamali Benkheyi, intervenante de l'atelier cuisine. Remplacement effectué par M.Pierre-Yves Le Boeuf.

En septembre, ouverture d'une troisième journée communautaire le jeudi.

Nouvelle collaboration avec l'Association Camarada, pour l'entretien des locaux de l'association, dans le cadre d'un programme de formation, dans le secteur de l'économie domestique, de femmes migrantes (Ici-Formation).

**Les subventions du Canton et de la Ville de Genève** sont renouvelées. Avec l'entrée en vigueur de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), le Canton de Genève reprendra, dès le 1er janvier 2008, la subvention fédérale.

**La subvention de l'OFAS** est reconduite. Un supplément pour l'encadrement est octroyé, permettant l'ouverture d'une troisième journée communautaire le jeudi.

En décembre, l'équipe passe avec succès un audit de maintien de la certification OFAS / AI.

**Les dons des Communes et les dons privés** continuent à soutenir fidèlement l'association.

## **En 2008**

Comité et équipe de permanents inchangés

Permanent(e)s :

Début d'une formation de praticienne formatrice de Mme Dina Dumont Dayot, sur une année. Une deuxième personne de l'équipe sera ainsi formée pour l'accompagnement de stagiaires.

L'équipe d'intervenantes est toujours constituée de :

Mme Silvia Haering-Fabiani : atelier écriture-collage  
Mme Mireille Sacroug : atelier récupération-peinture  
Mme Andrea Farag : atelier argile  
Mme Rabha Kamali Benkheyi : atelier cuisine

M. Pierre-Yves Le Boeuf, qui avait remplacé Mme Rabha Kamali Benkheiyi jusqu'en janvier 2008, assure un nouveau remplacement, une fois par mois, pendant la formation de Mme Dina Dumont Dayot. Sa tâche consiste en la préparation du repas pour le groupe avec un jeune adulte.

Stagiaire :

Départ en juin 2008 de Mme Florence Freitas, après un stage à mi-temps de dix mois. Le stage est Validé

Conformément aux dispositions prévues par la loi genevoise sur les indemnités et aides financières (LIAF), l'ApAJ signe un projet de contrat de prestation avec le Département de la solidarité et de l'emploi (DSE) pour les années 2008-2009.

***La subvention du Canton de Genève*** est octroyée. Elle est reprend dorénavant les ***subventions de l'OFAS et de la Ville de Genève.***

***Les états financiers*** de l'association respectent les recommandations relatives à la présentation des comptes selon le référentiel Swiss GAAP RPC.

Experco Partenaires est mandaté en qualité d'expert-réviseur au sens de la loi fédérale sur l'agrément et la surveillance des réviseurs.

***Les dons des Communes et les dons privés*** continuent à soutenir fidèlement l'association. L'association reçoit un don extraordinaire. Selon les souhaits de son donateur, le montant est affecté à des projets de publications et de communications faits par et avec les jeunes adultes de l'ApAJ comme par exemple le journal de l'association "l'ApAJ écrite".

En octobre, l'association obtient un nouvel appartement de 3 pièces dans l'immeuble, au 5ème étage. Mitoyen d'un appartement qu'elle possède déjà, une ouverture entre les 2 appartements est créée.

En décembre, l'équipe passe avec succès un audit de renouvellement de la certification du système qualité selon les normes OFAS / AI.

## **En 2009**

Comité :

Départ de M. B. Baleyrier, qui reste membre de l'association.  
Arrivées de Mme A. Bourgeois et de M. F. Loser.

Président :	M. J. Delieutraz
Vice-président :	M. J. Rufi
Trésorier :	M. D. Pfyffer
Membres :	Mme C. Auchlin
	Mme A. Bourgeois
	M. E. Francey
	M. F. Loser

Stagiaire :

De février à octobre, stage de M. Fred Rueff, étudiant de première année en formation pratique HES-TS de la Haute Ecole de Travail Social de Genève. Stage à 60% réparti sur les lundi, mardi matin, mercredi après-midi et jeudi. Le stage est validé.

L'équipe de permanent(e)s est inchangée et est constituée de :

M. Jacques Brunner, responsable : poste à 80%

Mme Judith Saulmier : poste à 70%  
Mme Dina Dumont Dayot : poste à 70%  
M. Patrick Kovaliv : poste à 75%

Intervenant(e)s :

Départ en juin de Mme Silvia Haering-Fabiani, animatrice de l'atelier écritures-collages après plus de treize années d'activité au sein de l'ApAJ.

M. Boris Dunand est le nouvel intervenant de l'atelier depuis la fin du mois d'août.

L'équipe d'intervenant(e)s est constituée de:

Mme Mireille Sacroug : atelier récupération-peinture  
Mme Andrea Farag : atelier argile  
Mme Rabha Kamali Benkheyi : atelier cuisine  
M. Boris Dunand : atelier écriture-collage

*La subvention du Canton de Genève* est octroyée.

*Les dons des Communes et les dons privés* soutiennent fidèlement l'association (2 appels de dons par an).

En novembre, l'équipe passe avec succès un audit de surveillance de la certification du système qualité selon les normes OFAS / AI.

## **En 2010**

Comité :

Départ de M. E. Francey, qui reste membre de l'association.

Président : M. J. Delieutraz  
Vice-président : M. J. Rufi  
Trésorier : M. D. Pfyffer  
Membres : Mme C. Auchlin  
Mme A. Bourgeois  
M. F. Loser

Permanents :

En mai, engagement de Boris Dunand pour renforcer l'équipe suite à l'augmentation du nombre de places d'accueil.

En décembre, départ de M. Patrick Kovaliv, après neuf années d'activité au sein de l'ApAJ.

L'équipe de permanent(e)s est constituée de :

M. Jacques Brunner, responsable : poste à 80%  
Mme Judith Saulmier : poste à 70%  
Mme Dina Dumont Dayot : poste à 70%  
M. Patrick Kovaliv : poste à 75%  
M. Boris Dunand : poste à 60%

Intervenant(e)s :

Départ en février de Mme Rabha Kamali Benkheyi, animatrice de l'atelier cuisine après plus de dix années d'activité. M. Pierre-Yves Le Bòuf reprend l'animation de l'atelier dès le mois de mars.

Arrivée en février de M. Fred Rueff, intervenant d'un nouvel atelier tennis de table.

Boris Dunand arrête l'animation de l'atelier écritures-collages en août. L'atelier est dorénavant animé par Mme Manon Widmer.

L'équipe d'intervenant(e)s est constituée de:

Mme Mireille Sacroug : atelier récupération-peinture  
Mme Andrea Farag : atelier argile  
Mme Manon Widmer : atelier écriture-collage  
M. Pierre-Yves Le Bò uf : atelier cuisine  
M. Fred Rueff : atelier tennis de table

Stagiaire :

De février à novembre, stage de Mme Mélanie Duret, étudiante de première année en formation pratique HES-TS de la Haute Ecole de Travail Social de Genève. Stage à 60%. Le stage est validé.

***La subvention du Canton de Genève*** est octroyée et adaptée aux 2 places d'accueil supplémentaires. Conformément aux dispositions prévues par la loi genevoise sur les indemnités et aides financières (LIAF), l'ApAJ signe un contrat de prestation avec le Département de la solidarité et de l'emploi (DSE) pour les années 2010-2013.

***Les dons des Communes et les dons privés*** soutiennent fidèlement l'association (2 appels de dons par an).

En décembre, l'équipe passe avec succès un audit de surveillance de la certification du système qualité selon les normes OFAS / AI.

## **En 2011**

Comité :

Président : M. J. Delieutraz  
Vice-président : M. J. Rufi  
Trésorier : M. D. Pfyffer  
Membres : Mme C. Auchlin  
Mme A. Bourgeois  
M. F. Loser

Permanents :

En janvier, engagement de Philippe Mignotte, en remplacement de Patrick Kovaliv.

L'équipe de permanent(e)s est constituée de :

M. Jacques Brunner, responsable : poste à 80%  
Mme Judith Saulmier : poste à 70%  
Mme Dina Dumont Dayot : poste à 70%  
M. Philippe Mignotte : poste à 80%  
M. Boris Dunand : poste à 55%

L'équipe d'intervenant(e)s est constituée de:

Mme Mireille Sacroug : atelier récupération-peinture  
Mme Andrea Farag : atelier argile  
Mme Manon Widmer : atelier écriture-collage  
M. Pierre-Yves Le Bò uf : atelier cuisine  
M. Fred Rueff : atelier sport

Stagiaire :

De février à novembre, stage de Mme Sonia Furnari Pearmund, étudiante de première année en formation pratique HES-TS de la Haute Ecole de Travail Social de Genève. Stage à 60%. Le stage est validé.

***La subvention du Canton de Genève*** est octroyée.

Conformément aux dispositions prévues par la loi genevoise sur les indemnités et aides financières (LIAF), l'ApAJ est sous contrat de prestation avec le Département de la solidarité et de l'emploi (DSE).

*Les états financiers* de l'association respectent les recommandations relatives à la présentation des comptes selon le référentiel Swiss GAAP RPC.

Experco Partenaires poursuit son mandat en qualité d'expert-réviseur au sens de la loi fédérale sur l'agrément et la surveillance des réviseurs.

*Les dons des Communes et les dons privés* soutiennent fidèlement l'association (2 appels de dons par an).

En novembre, l'équipe passe avec succès un audit de renouvellement de la certification du système qualité selon les normes OFAS / AI.

## **En 2012**

### Comité :

Président :	M. J. Delieutraz
Vice-président :	M. J. Rufi
Trésorier :	M. D. Pfyffer
Membres :	Mme C. Auchlin Mme A. Bourgeois M. F. Loser

### Permanents :

En août, départ de Boris Dunand et engagement de Fred Rueff, qui garde toutefois sa fonction d'intervenant de l'atelier sport.

### L'équipe de permanent(e)s est constituée de :

M. Jacques Brunner, responsable :	poste à 80%
Mme Judith Saulmier :	poste à 70%
Mme Dina Dumont Dayot :	poste à 70%
M. Philippe Mignotte :	poste à 80%
M. Boris Dunand :	poste à 55%
M. Fred Rueff :	poste à 57,5%

### Stagiaire :

De février à novembre, stage de Mme Falquet, étudiante de première année en formation pratique HES-TS de la Haute Ecole de Travail Social de Genève. Stage à 60%. Le stage est validé.

### L'équipe d'intervenant(e)s est constituée de:

Mme Mireille Sacroug :	atelier récupération-peinture
Mme Andrea Farag :	atelier argile
Mme Manon Widmer :	atelier écriture-collage
M. Pierre-Yves Le Bòuf :	atelier cuisine
M. Fred Rueff :	atelier sport

*La subvention du Canton de Genève* est octroyée et adaptée, dès le mois de septembre, à une place d'accueil supplémentaire. Dorénavant, le nombre de places d'accueil est de 15.

Conformément aux dispositions prévues par la loi genevoise sur les indemnités et aides financières (LIAF), l'ApAJ est toujours sous contrat avec le Département de la solidarité et de l'emploi (DES). Ce contrat prendra fin en 2013.

En tant qu'organisme subventionné, l'ApAJ est soumis à la loi concernant le traitement alloué aux membres du personnel de l'Etat. L'Etat s'est fixé comme objectif de mettre en place un nouveau système-compétences-rémunération-évaluation (SCORE). L'ApAJ a été auditionné sur les différents cahiers des charges du personnel. Ceux-ci se sont révélés conformes aux fonctions et compatibles avec le nouveau système.

**Les états financiers** de l'association respectent les directives du référentiel Swiss GAAP RPC. Experco Partenaires poursuit son mandat en qualité d'expert-réviseur.

**Les dons des Communes et les dons privés** restent importants pour l'association et témoignent d'une confiance renouvelée d'année en année. Pour rappel, les appels de dons sont au nombre de 2 par an : un courrier de membres du comité au printemps et le journal *l'ApAJ écrite* en automne.

En décembre, l'équipe passe sans difficulté un audit de contrôle de son système qualité, sur les bases des normes OFAS/AI 2000.

## **En 2013**

### Comité :

Président :	M. J. Delieutraz
Vice-président :	M. J. Rufi
Trésorier :	M. D. Pfyffer
Membres :	Mme C. Auchlin
	Mme A. Bourgeois
	M. F. Loser

### L'équipe de permanent(e)s est constituée de :

M. Jacques Brunner, responsable :	poste à 85%
Mme Judith Saulmier :	poste à 70%
Mme Dina Dumont Dayot :	poste à 70%
M. Philippe Mignotte :	poste à 80%
M. Fred Rueff :	poste à 75%

### Stagiaire :

De février 2013 à février 2014, stage de Mme Grandjean Elodie, étudiante de première année en formation pratique HES-TS de la Haute Ecole de Travail Social de Genève. Stage à 50%. Interruption du stage pour raison de congé maternité entre les mois d'août et de novembre. Le stage est validé.

### L'équipe d'intervenant(e)s est constituée de:

Mme Mireille Sacroug :	atelier récupération-peinture
Mme Andrea Farag :	atelier argile
Mme Manon Widmer :	atelier écriture-collage
M. Pierre-Yves Le Bò uf :	atelier cuisine

**La subvention du Canton de Genève** est renouvelée.

Conformément aux dispositions prévues par la loi genevoise sur les indemnités et aides financières (LIAF), l'ApAJ est toujours sous contrat avec le Département de la solidarité et de l'emploi (DES). Ce contrat prend fin cette année et un nouveau contrat de prestation 2014-2017 a été signé en automne.

**Les états financiers** de l'association respectent les directives du référentiel Swiss GAAP RPC.

Experco Partenaires poursuit son mandat en qualité d'expert-réviseur. Ayant été contrôlé depuis 2009 par la même fiduciaire, l'ApAJ est contraint de trouver dès 2014 un nouveau réviseur afin de respecter la durée du mandat, qui ne peut excéder cinq ans.

*Les dons des Communes et les dons privés* restent importants pour l'association et témoignent d'une confiance renouvelée d'année en année. Les appels de dons sont au nombre de 2 par an : un courrier de membres du comité au printemps et le journal *l'ApAJ écrite* en automne.

En décembre, l'équipe passe sans difficulté un audit de contrôle de son système qualité, sur les bases des normes OFAS/AI 2000.

## En 2014

### Comité :

Président :	M. J. Delieutraz
Vice-président :	M. J. Rufi
Trésorier :	M. D. Pfyffer
Membres :	Mme C. Auchlin
	Mme A. Bourgeois
	M. F. Loser

### L'équipe de permanent(e)s est constituée de :

M. Jacques Brunner, responsable :	poste à 85%
Mme Judith Saulmier :	poste à 70%
Mme Dina Dumont Dayot :	poste à 70%
M. Philippe Mignotte :	poste à 80%
M. Fred Rueff :	poste à 75%

### Stagiaire :

De février 2014 à novembre 2015, stage de Mme Thi-Thuy-Hang Nguyen, étudiante de première année en formation pratique HES-TS de la Haute Ecole de Travail Social de Genève. Stage à 50%. Le stage est validé.

### L'équipe d'intervenant(e)s est constituée de:

Mme Mireille Sacroug :	atelier récupération-peinture
Mme Andrea Farag :	atelier argile
Mme Manon Widmer :	atelier écriture-collage
M. Pierre-Yves Le Bò uf :	atelier cuisine

**L'ApAJ a fêté ses 30 ans.** Plusieurs projets ont été réalisés durant l'année :

- sortie annuelle au Zoo et au Tropicarium de Servion
- repas « pizza au mètre » et bowling
- animation d'un atelier, avec Michèle Reverbel, « éveilleuse d'écriture »
- publication du journal de l'ApAJ, l'ApAJ-écrite, spécial 20 ans, en couleur
- réalisation d'un calendrier 2015 avec des photos d'œuvres réalisées dans les ateliers
- nouveau site Internet.

**La Loterie Romande** a soutenu l'association à l'occasion de ce 30ème anniversaire. Elle lui a octroyé un don extraordinaire destiné au financement de l'impression en couleur du journal « l'ApAJ écrite » et à la réalisation du calendrier 2015.

**La Fondation Hans Wilsdorf** a octroyé un don extraordinaire destiné au renouvellement du matériel informatique.



**La subvention du Canton de Genève** est renouvelée.

Conformément aux dispositions prévues par la loi genevoise sur les indemnités et aides financières (LIAF), l'ApAJ est toujours sous contrat avec le Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS). Un nouveau contrat de prestation 2014-2017 est en vigueur.

**Les états financiers** de l'association respectent les directives du référentiel Swiss GAAP RPC.

Fiducior SA est le nouvel organe de révision des comptes de l'association.

**Les dons des Communes et les dons privés** restent importants pour l'association et témoignent d'une confiance renouvelée d'année en année. Les appels de dons sont au nombre de 2 par an : un courrier de membres du comité au printemps et le journal l'ApAJ écrite en automne.

En décembre, l'ApAJ a été soumis à **un contrôle financier complémentaire** à celui de l'organe de révision portant sur les comptes 2013, par le service de l'audit interne de l'Etat de Genève. Aucun problème majeur n'a été relevé.

En décembre, l'équipe a passé sans difficulté un audit de **renouvellement de son système qualité**, sur les bases des normes OFAS/AI 2000.

## En 2015

### Comité :

Présidente :	Mme C. Auchlin
Vice-président :	M. J. Delieutraz
Trésorier :	M. D. Pfyffer
Membres :	Mme A. Bourgeois
	M. J. Rufi
	M. F. Loser

### L'équipe de permanent(e)s est constituée de :

M. Jacques Brunner, responsable	: poste à 85%
Mme Judith Saulmier	: poste à 70%
Mme Dina Dumont Dayot	: poste à 70%
M. Philippe Mignotte	: poste à 80%
M. Fred Rueff	: poste à 75%

### Stagiaire :

De février 2015 à octobre 2015, stage de Mme Joëlle Vasques, étudiante de première année en formation pratique HES-TS de la Haute Ecole de Travail Social de Genève. Stage à 50%.

Le stage est validé.

### L'équipe d'intervenant(e)s est constituée de:

Mme Mireille Sacroug	: atelier récupération-peinture
Mme Andrea Farag	: atelier argile
Mme Manon Widmer	: atelier écriture-collage
M. Pierre-Yves Le Bò uf	: atelier cuisine

**La subvention du Canton de Genève** est renouvelée mais subit une réduction linéaire de 1%.

Conformément aux dispositions prévues par la loi genevoise sur les indemnités et aides financières (LIAF), l'ApAJ est toujours sous contrat avec le Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS). Le contrat de prestation porte sur les années 2014 à 2017.

**Les états financiers** de l'association respectent les directives du référentiel Swiss GAAP RPC.

Fiducior SA poursuit son mandat en qualité d'expert-réviseur.

**Les dons des Communes et les dons privés** restent importants pour l'association et témoignent d'une confiance renouvelée d'année en année. Les appels de dons sont au nombre de 2 par an : un courrier de membres du comité au printemps et le journal *l'ApAJ écrite* en automne.

L'ApAJ obtient **un don d'une fondation privée** qui permettra de financer le loyer d'un des appartements de l'association dès l'an prochain, et ceci durant une année. Ce don sera renouvelé si l'association n'obtient pas une augmentation de sa subvention lors de son prochain contrat de prestation.

En décembre, l'équipe a passé sans difficulté **un audit de contrôle de son système qualité**, sur les bases des normes OFAS/AI 2000. Celles-ci ne seront plus en vigueur dès l'an prochain. Un nouveau référentiel ISO 9001, version 2015, sera à mettre en place durant l'année 2016.

## En 2016

### Comité :

Présidente :	Mme C. Auchlin
Vice-président :	M. J. Delieutraz
Trésorier :	M. D. Pfyffer
Membres :	Mme A. Bourgeois
	Mme S. Monnerat
	M. J. Rufi
	M. F. Loser

### L'équipe de permanent(e)s est constituée de :

M. Jacques Brunner, responsable :	poste à 85%
Mme Judith Saulmier :	poste à 70%
Mme Dina Dumont Dayot :	poste à 70%
M. Philippe Mignotte :	poste à 80%
M. Fred Rueff :	poste à 75%

### Stagiaire :

De février 2016 à octobre 2016, stage de Mme Françoise Nyinawankusi, étudiante de première année en formation pratique HES-TS de la Haute Ecole de Travail Social de Genève. Stage à 50%.  
Le stage est validé.

### L'équipe d'intervenant(e)s est constituée de:

Mme Mireille Sacroug :	atelier récupération-peinture
Mme Andrea Farag :	atelier argile
Mme Manon Widmer :	atelier écriture-collage
M. Pierre-Yves Le Bò uf :	atelier cuisine

**La subvention du Canton de Genève** est renouvelée mais subit une réduction linéaire de 1%. Conformément aux dispositions prévues par la loi genevoise sur les indemnités et aides financières (LIAF), l'ApAJ est toujours sous contrat avec le Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS). Le contrat de prestation porte sur les années 2014 à 2017.

**Les états financiers** de l'association respectent les directives du référentiel Swiss GAAP RPC. Fiducior SA poursuit son mandat en qualité d'expert-réviseur.

**Les dons des Communes et les dons privés** restent importants pour l'association et témoignent d'une confiance renouvelée d'année en année. Les appels de dons sont au nombre de 2 par an : un courrier de membres du comité au printemps et le journal *l'ApAJ écrite* en automne.

L'ApAJ obtient **un don d'une fondation privée** qui permettra de financer le loyer d'un des appartements de l'association durant une année. Ce don sera renouvelé si l'association n'obtient pas une augmentation de sa subvention lors de son prochain contrat de prestation.

La certification En remplacement des normes qualité OFAS/AI 2000 devenues obsolètes, nous avons été dans l'obligation de faire une refonte complète de notre **système qualité selon les référentiels ISO 9001:2015 et CLASS**, en vue d'une nouvelle certification. La certification a été obtenue à la suite de 2 audits en fin d'année. Ceux-ci ont été menés par l'organisme certificateur ProCert.

## En 2017

### Comité :

Présidente :	Mme C. Auchlin
Vice-président :	M. J. Delieutraz
Trésorier :	M. D. Pfyffer
Membres :	Mme A. Bourgeois
	Mme S. Monnerat
	M. J. Rufi
	M. F. Loser

### L'équipe de permanent(e)s est constituée de :

M. Jacques Brunner, responsable :	poste à 85%
Mme Judith Saulmier :	poste à 70% jusqu'au 30 avril
Mme Eve-Marie Bosshard Larsen :	poste à 70 % dès le 1 <sup>er</sup> mai
Mme Dina Dumont Dayot :	poste à 70%
M. Philippe Mignotte :	poste à 80%
M. Fred Rueff :	poste à 75%

### Stagiaire :

D'août 2017 à janvier 2018, stage de M. Bastien Vallotton, étudiant de première année en formation pratique HES-TS de la Haute Ecole de Travail Social de Genève. Stage à 80%.  
Le stage est validé.

### L'équipe d'intervenant(e)s est constituée de:

Mme Mireille Sacroug :	atelier récupération-peinture
Mme Andrea Farag :	atelier argile jusqu'au 30 juin
Mme Carol Wharry-Isgro :	atelier argile depuis le 1 <sup>er</sup> septembre
Mme Manon Widmer :	atelier écriture-collage jusqu'au 30 juin
Mme Nirina Imbach :	atelier écriture-collage depuis le 1 <sup>er</sup> septembre
M. Pierre-Yves Le Bò uf :	atelier cuisine

**La subvention du Canton de Genève** est octroyée et adaptée, dès le mois de juillet, à une place d'accueil supplémentaire. Dorénavant, le nombre de places d'accueil est de 16. Parallèlement, la subvention subit une réduction linéaire de 1,45%.

Conformément aux dispositions prévues par la loi genevoise sur les indemnités et aides financières (LIAF), l'ApAJ est toujours sous contrat avec le Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS). Le contrat de prestation porte sur les années 2014 à 2017.

**Les états financiers** de l'association respectent les directives du référentiel Swiss GAAP RPC. Fiducior SA poursuit son mandat en qualité d'expert-réviseur.

**Les dons des Communes et les dons privés** restent importants pour l'association et témoignent d'une confiance renouvelée d'année en année. Les appels de dons sont au nombre de 2 par an : un courrier de membres du comité au printemps et le journal *l'ApAJ écrite* en automne.

L'ApAJ obtient **un don d'une fondation privée** qui permettra de financer le loyer d'un des appartements de l'association dès l'an prochain, et ceci durant une année. Ce don sera renouvelé si l'association n'obtient pas une augmentation de sa subvention lors de son prochain contrat de prestation.

En décembre, l'équipe a passé sans difficulté un audit de **renouvellement de son système qualité, selon les référentiels ISO 9001:2015 et CLASS.**

## **En 2018**

### Comité :

Président :	M. D. Pfyffer
Vice-président :	M. J. Delieutraz
Trésorier :	M. J. Rufi
Membres :	Mme C. Auchlin Mme A. Bourgeois Mme S. Monnerat Mme M. Widmer M. F. Loser

### L'équipe de permanent(e)s est constituée de :

M. Jacques Brunner, responsable :	poste à 85%
Mme Eve-Marie Bosshard Larsen :	poste à 75 %
Mme Dina Dumont Dayot :	poste à 70% jusqu'au 31 mai
Mme Mireille Sacroug :	poste à 65% dès le 20 août
M. Philippe Mignotte :	poste à 80%
M. Fred Rueff :	poste à 75%

### Remplaçant :

M. Bastien Vallotton, ancien stagiaire en 2017, effectue un remplacement à 40%, en qualité d'assistant éducateur, durant les mois de mai et juin.

### Stagiaire :

De février à octobre, stage de Mme Jessica Grossenbacher, étudiante en formation pratique HES-TS de la Haute Ecole de Travail Social de Genève. Stage à 50 puis 60%.  
Le stage est validé.

### L'équipe d'intervenant(e)s est constituée de:

Mme Mireille Sacroug :	atelier récupération-peinture jusqu'au 30 juin
Mme Carol Wharry-Isagro :	atelier argile
Mme Nirina Imbach :	atelier écriture-collage
Mme Maria Ramos :	atelier peinture
M. Pierre-Yves Le Bòuf :	atelier cuisine

**La subvention du Canton de Genève** est renouvelée.

Conformément aux dispositions prévues par la loi genevoise sur les indemnités et aides financières (LIAF), l'ApAJ est toujours sous contrat avec le Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS). Le contrat de prestation, avec de nouveaux indicateurs dans le tableau de bord, porte sur les années 2018 à 2021.

En complément des procédures de bouclage usuelles, l'association est tenue de fournir un fichier OFE (objectivation du financement des établissements) comportant une multitude de données relatives aux collaborateurs, aux bénéficiaires et aux places d'accueil. A ces données viennent s'ajouter un questionnaire statistique des EPH (établissement accueillant des personnes handicapées) ainsi que des données de comptabilité analytique.

**Les états financiers** de l'association respectent les directives du référentiel Swiss GAAP RPC. Experco Partenaires est le nouvel organe de révision des comptes de l'association.

**Les dons des Communes et les dons privés** restent importants pour l'association et témoignent d'une confiance renouvelée d'une année en année. Les appels de dons sont au nombre de 2 par an : un courrier de membres du comité au printemps et le journal l'ApAJ écrite en automne.

En septembre, l'équipe passe sans difficulté un audit de **renouvellement de son système qualité, selon les référentiels ISO 9001:2015 et CLASS.**

**Association pour l'Appartement de Jour**

Rue des Asters 4 - 1202 Genève

Tél.022 733 07 64

e-mail [info@apaj.ch](mailto:info@apaj.ch) - site [www.apaj.ch](http://www.apaj.ch)

Avec le soutien de la République et canton de Genève